

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 23 mai 2023

Délibération n° 2023 – 23/05/2023 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 26 avril 2023

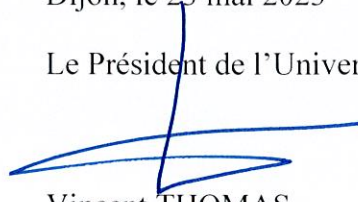
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 5 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 26 avril 2023.**

Dijon, le 23 mai 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 26 avril 2023

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 26 avril 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ,
Madame Nathalie JOUBERT (présente jusqu'à 15h50),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Monsieur Éric DAUBIGNEY),
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (présente jusqu'à 16h10 puis procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur David COUSSON.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Clara PRIVÉ (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Madame Ninon VEILLÉ.

Membres absents

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Charles FORJOT,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Membres excusés

Madame Laëtitia MARTINEZ
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Madame Edith SALES-WUILLEMIN, Vice-président déléguée à la qualité de vie au travail.

Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	4
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 9 mars et 15 mars 2023.....	4
III - Questions statutaires : Élection du Vice-président du conseil d'administration.....	4
IV - Politique de Site : Structuration de l'Établissement Public Expérimental (EPE) :	6
V - Questions financières - SEFCA : Tarifs de formation continue et par apprentissage	19
VI - Question relative aux ressources humaines Présentation de l'enquête Qualité de vie au travail.....	23
VII - Projet d'offre de formation du 1er et du 2e cycle pour la période 2024-2028 Dossier d'évaluation de l'IUT de Chalon-sur-Saône dans le cadre du déploiement de la licence professionnelle "Bachelor universitaire de technologie".....	30
VIII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 27 mars 2023.....	31
1. Travaux de la commission FSDIE du 22 février 2023	
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 6 mars 2023	
2.1 Projets internationaux	
2.2 Création du département d'anatomie de l'UFR Santé	
IX - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 16 mars 2023.....	33
1. Prélèvements des frais de gestion sur les contrats de recherche.....	33
2. Campagne BQR 2023 - Programme 2 - Allocations post-doctorales : Attribution des subventions..	36
3. Demandes de subventions.....	38
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	39
X - Dénomination de la Maison des Sports.....	39
XI - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	40
XII – Compte rendu des conventions hors subvention.....	41
<u>Point C</u> : Question diverse.....	42

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 26 AVRIL 2023)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Quelques informations que je vais vous communiquer avant de rentrer dans les points soumis à discussion sachant que les informations peuvent donner lieu à discussion, ça ne soulève pas de difficultés. Nous aurons donc, après l'approbation des verbatim, les questions statutaires avec l'élection du vice-président du conseil d'administration en remplacement d'Emmanuelle Pucéat, la question de la politique de site avec une présentation de l'EPE que je ferai à plusieurs voix, quelques questions financières qui concernent le SEFCA, le projet de l'offre de formation du 1^{er} et 2^e cycle pour le prochain contrat et puis les travaux de la CFVU, les travaux de la commission de la recherche, des points adoptés sans débat et une question diverse reçue hier sur laquelle j'essaierai d'apporter les réponses les plus précises possibles, eu égard à la situation qui est en cours d'évolution.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques points d'information. Une information un peu disciplinaire, j'ai été amené à prendre deux arrêtés à l'encontre de deux étudiants dans l'établissement. L'un pour interdire l'accès à la BU du site d'Auxerre, un étudiant s'est permis de proférer des injures à la bibliothécaire. Une procédure disciplinaire est bien entendu déclenchée en plus de l'arrêté d'interdiction de fréquenter qui est temporaire, c'est une mesure de police qui a pour but de prévenir les nouveaux débordements et d'empêcher l'individu de recommencer. Et puis il y a eu à Dijon, un étudiant de première année de L.AS Droit, Droit et accès santé qui a été absolument odieux avec certains personnels de la scolarité Droit, jusqu'à les harceler, donc j'ai signé un arrêté d'interdiction de venir sur le campus. Malgré ça il est venu sur le campus. Donc j'ai fait un signalement au procureur de la République, c'est compliqué parce qu'il faut protéger les personnels, c'est indispensable mais on n'a pas de service de police à domicile et la police avait estimé qu'on n'avait pas d'éléments suffisamment tangibles pour que la police vienne, soit appréhender, en tout cas calmer l'intéressé. Donc j'ai tout de même fait un signalement au procureur de la République car j'estimais que le comportement de cet individu présentait un

caractère de menace suffisant pour saisir les services de la justice. A ma connaissance, et les vacances ont dû aider, la situation s'est calmée dans ces deux zones de notre établissement.

Mme Tournay-Dupont.- Je voudrais préciser que cet étudiant est inscrit en santé, il est en mineure droit.

Le Président.- En mineure droit, pardon je me suis trompé.

Mme Tournay-Dupont.- Il a bien évidemment harcelé des enseignants, des personnels administratifs également en Santé et notre crainte se porte sur la semaine prochaine puisqu'à partir de mardi, c'est la deuxième période des examens de PASS et, bien qu'interdit de venir, il est déjà venu et on se demande ce qui va se passer lors des examens de la semaine prochaine.

Le Président.- Évidemment, dans cette hypothèse, vous faites remonter l'information immédiatement par la voie hiérarchique, au directeur général des services. Nous ferons le maximum, au besoin en sollicitant les services de gardiennage et de sécurité, la SIG, s'il le faut, pour placer un agent. Lorsque nous avons été saisis un vendredi après-midi avant les vacances, on n'avait pas pu obtenir un agent de la SIG, ils n'avaient personne de disponible. On avait donc demandé au personnel BIATSS présent dans les locaux d'être particulièrement attentif, je crois qu'il est très important que les uns et les autres se protègent, faute de mieux. Mais plus tôt on est prévenu si jamais il intervient, plus tôt on peut réagir. Évidemment, au moindre problème on saisira les services de police.

Mme Tournay-Dupont.- C'est comme ça qu'on a procédé, en mettant tous les personnels en alerte s'il se présentait en scolarité et on a prévu de notre côté un personnel un peu costaud pour éviter tout problème sans, évidemment, intervenir physiquement mais qu'il puisse faire barrage par rapport aux dames de la scolarité qui vont être en première ligne pour le recevoir s'il se présente.

Le Président.- On espère qu'il obéira à l'arrêté d'interdiction de fréquenter le campus que j'ai signé. Le DGS lui-même est intervenu auprès de l'intéressé.

M. Helleu.- Il n'a pas cherché le contact, il est parti assez rapidement mais il faut être vigilant. Je ne pense pas qu'il y ait de menaces physiques mais on ne sait jamais, mais il n'a pas toutes ses facultés donc c'est compliqué. Pour faire appel à la police, c'est compliqué parce qu'il n'a frappé personne, il n'y a pas d'insultes caractérisées, il est toujours allé jusqu'à ne pas aller trop loin justement. Je suis intervenu et apparemment je lui fais peur, donc s'il y a souci vous m'appellez et j'espère que je continuerai à lui faire peur mais on ne règle pas le problème sur le fond parce que s'il part il revient une demi-heure après...

Le Président.- Voilà pour cette affaire, il faut que nous soyons, collectivement, dans les scolarités, partout, dans les couloirs, vigilants à la présence de cette personne, alerter et protéger évidemment s'il se montre menaçant et on réagira de la manière la plus rapide et la plus efficace possible.

La deuxième information fait partie des points de l'ordre du jour, nous y reviendrons. Après la démission de Patricia Fauque, membre du collège A du conseil

d'administration, le collègue qui suit sur la liste a donc été appelé à siéger, on l'accueille officiellement, il a déjà participé à nos CA puisqu'il est aussi VP en charge du budget et des finances. C'est Fabrice Hervé à qui je souhaite la bienvenue en tant que membre du conseil d'administration et on en reparlera tout à l'heure à propos de l'élection du VP CA.

Autre information, mercredi 3 mai, le président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon, Sébastien Martin, a invité le SGPI, le secrétaire général pour l'investissement, Bruno Bonnel, et il m'a invité en tant que représentant de l'université de Bourgogne, à l'accueillir à ses côtés notamment pour lui présenter les projets portés par le Grand Chalon mais surtout la plateforme CND Lab, CND pour contrôle non destructif, qui avait donné lieu à la signature d'un accord de consortium il y a quelques semaines, en présence du préfet de région. Ce sera l'occasion de montrer à nouveau au SGPI la dynamique du territoire, en lien entre la recherche, la formation, le tissu socio-économique, l'idée étant de développer le tissu industriel dans la partie sud Bourgogne avec l'appui bien sûr des compétences développées à l'université en matière de recherche et de formation.

Ce sera peut-être aussi l'occasion d'évoquer d'autres sujets et notamment le sujet de la politique régionale. Nous avons passé une nouvelle étape lundi dernier. Nous avons été reçus au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par la DGESIP, la DGRI, le SGPI, pardon pour tous ces sigles, ce sont les directions générales du ministère, sachant que le SGPI, en revanche, relève des services de la Première ministre. Nous avons été interrogés sur nos motivations à venir, savoir ce que nous allions faire des PIA actuels s'ils étaient dégelés, et puis ce que nous allions faire ensuite, comment nous allions travailler ensemble. On nous a demandé à la sortie de la réunion - des anciens collègues de l'université de Bourgogne - « alors la fumée blanche est sortie ? ». Eh non, ils ne nous ont pas donné de décision, c'est un peu notre point d'attention, nous avons quitté la réunion en disant, ça fait deux mois qu'on vous a rendu la convention, elle a été approuvée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le SGPI voulait nous recevoir, nous avons été reçus conjointement par le SGPI et la DGESIP et la DGRI, on a exposé ce que nous voulions faire et nous avons demandé à la fin d'avoir une réponse rapide parce qu'aujourd'hui on sait que si on n'a pas de réponse rapide, il y a, à force d'attendre, une dynamique qui risque d'être brisée. On a répondu aux exigences de la ministre et du SGPI, c'est ce que nous pensons tous et maintenant que les exigences sont satisfaites, me semble-t-il, en tout cas on ne nous a pas dit le contraire, nous souhaitons qu'une décision soit prise et évidemment une décision en faveur du dégel des PIA qui sont actuellement gelés. On ne nous a pas donné de calendrier parce que les personnes qui étaient en face de nous, ne sont pas dotées de l'autorité pour décider. On nous a annoncé qu'il y aurait un arbitrage final de la Première ministre, ce qui est un peu une nouveauté puisqu'à l'origine ça devait être le SGPI et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous verrons ce qu'il en est, en tout cas nous avons démontré, le propos a été fortement axé sur les graduate schools, que nous avons totalement la volonté de poursuivre les graduate schools, la politique de site, il n'y avait pas de raison de les quitter dans la mesure où, de toute façon, ça nous était tout à fait utile et que, nous le verrons tout à l'heure avec l'EPE, la structuration de la recherche et de la formation de l'EPE s'insèrent parfaitement bien avec les graduate schools telles qu'elles ont été construites. On a été à l'origine, tout autant que les autres, sinon plus d'ailleurs, de ces graduate schools. Donc il n'y a pas de raison de s'en éloigner.

Autre point d'information, l'uB et les autres établissements d'enseignement supérieur du dijonnais, ont signé la convention AMACOD avec la ville de Dijon. L'AMACOD c'est l'association municipale de lutte contre les discriminations de Dijon Métropole et ça a été un moyen d'affirmer notre volonté, non seulement de nous associer à l'AMACOD dans la lutte contre les discriminations mais de poursuivre notre propre politique de lutte contre les discriminations, en lien avec le territoire. C'était très bien, il y a un certain nombre d'engagements qui ont été pris notamment grâce à l'action d'Edith Sales-Wuillemin, vice-présidente en charge de la qualité de vie au travail, donc on y travaille, évidemment on pense à la discrimination, à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Dernier point, après l'approbation du verbatim, nous aborderons les questions statutaires et l'élection du vice-président du conseil d'administration qui, je l'espère va pouvoir venir m'aider à assurer le bon déroulement de ce conseil.

Peggy ?

Mme Cénac.- C'est une demande concernant la convention, est-ce qu'on pourrait y avoir accès, maintenant qu'elle a été approuvée.

Le Président.- Oui, je ne vois pas ce qui s'y oppose. C'est, je crois, une belle convention.

Pas d'autres éléments ? Donc je vous propose de rentrer dans les points A, soumis à discussion avec l'approbation des verbatim des 9 mars et 15 mars 2023.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 9 et 15 mars 2023

Le Président.- Y-a-t-il des observations, des remarques ? Non, donc je vous propose de les valider, on fait un vote global. Y-a-t-il des refus de prendre part au vote ? Un refus de prendre part au vote. Y-a-t-il des votes contre, des absentions ? Je vous remercie.

20 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

III - Questions statutaires – Élection du Vice-président du conseil d'administration

Le Président.- Nous allons passer maintenant au point n° III relatif aux questions statutaires. Comme vous le savez c'est Emmanuelle Pucéat, qui avait beaucoup de travail, beaucoup de talents à mener et qui occupait la fonction de vice-présidente CA depuis le début du mandat en mars 2020. Elle a été promue professeure et comme elle était sur la liste B, au titre de sa qualité de maître de conférences, elle a dû quitter notre conseil d'administration. N'étant plus membre du conseil d'administration, elle ne peut plus en être la vice-présidente et le fait que

Patricia Fauque ait démissionnée de son mandat du collège A, a permis à Fabrice Hervé de nous rejoindre comme administrateur et je l'ai donc sollicité pour occuper, si vous en décidez ainsi, bien entendu, la fonction de VP CA qui est une fonction assez exigeante comme vous avez pu le constater depuis le début du mandat. Je n'ai pas reçu d'autres candidatures pour la succession d'Emmanuelle Pucéat, peut-être que Fabrice Hervé peut se présenter à vous, même si en sa qualité de vice-président budget et finances, un bon nombre d'entre vous le connaissent déjà mais qu'il puisse se présenter et répondre éventuellement à vos questions, si vous en avez.

M. Hervé.- Merci Monsieur le Président. Je vais me présenter très brièvement puisque vous me connaissez, en toute logique vous m'avez identifié mais sait-on jamais que je ne vous ai pas laissé un souvenir inoubliable. Actuellement, je suis VP finances, budget, investissements. Préalablement, j'ai eu une expérience pendant de longues années de directeur de composante et d'institut en particulier de l'IAE. Cette fonction de VP CA c'est l'idée de succéder à Emmanuelle, dans la continuité et pas dans le changement puisqu'on travaille de concert depuis le début du mandat. C'est plutôt d'ailleurs l'équipe qui mène les dialogues d'objectifs et de moyens qui travaille de concert, on est quatre avec Emmanuelle, Stéphane et Alexis. On a une bonne communication donc on va avoir une transition douce avec les dossiers structurants qui étaient portés par Emmanuelle, qu'elle va continuer à porter et je porterai des dossiers structurants aussi par exemple, récemment, le dialogue de performance avec le rectorat. Le montant conseillé étant de 250 000 euros je ne suis pas sûr que ça nous structure beaucoup, ceci dit ça présage quelque chose qui sera structurant qui sont les nouveaux dispositifs mis en place par l'État, les COMP, les contrats d'objectifs, de moyens et de performance où, là, les montants sont bien plus substantiels et pourraient potentiellement être beaucoup plus structurants. Tout ceci pour vous dire que je porterai et coordonnerai les dossiers avec les collègues comme ça s'est toujours fait jusqu'à présent avec Emmanuelle et ça continuera de la sorte.

Je suis disponible pour vos questions.

Le Président.- Merci pour cette présentation concise. Effectivement, Emmanuelle Pucéat a une délégation, elle était vice-présidente du CA donc VP statutaire mais elle a toujours une délégation qui est le lien formation-recherche et c'est au titre de cette délégation qu'elle pilote les DOM, notamment, pas que. Mais le fait qu'elle ait été promue ne remet pas en cause évidemment cette délégation.

Est-ce qu'il y a des observations, des questions ?

Il y a deux possibilités, soit on vote à main levée, soit à bulletin secret. S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose peut-être de procéder à main levée sauf si quelqu'un demande qu'on procède à bulletin secret. C'est comme vous le souhaitez. Est-ce que quelqu'un demande le vote à bulletin secret ? Non.

Je vous propose d'élire Monsieur Fabrice Hervé comme vice-président du conseil d'administration en remplacement d'Emmanuelle Pucéat. Y-a-t-il des refus de prendre part au vote ? Trois. Y-a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

18 voix pour, 3 refus de prendre part au vote

Le Président.- Merci et félicitations à Fabrice Hervé. Tu peux venir me rejoindre, tu commences dès maintenant.

Mme Cénac.- Juste une explication de vote. Ce n'est pas un refus de voter sur le nom de Fabrice Hervé. C'est le même refus de vote que pour toutes les élections de VP . On considère que comme ce n'est pas notre liste, on n'a pas à choisir le nom des personnes qui vont travailler avec vous. Ce n'est pas une réticence par rapport au nom de Fabrice Hervé. Je préférerais le dire.

Le Président.- Merci, c'est effectivement une précision qui a tout son sens.

On va pouvoir passer au point IV, la politique de site avec la question de la structuration et du projet d'établissement public expérimental.

IV – Politique de site : structuration de l'Établissement public expérimental (EPE)

Le Président.- En principe, les membres du conseil d'administration, vous toutes et tous, ont été invités à participer à un groupe de travail sur les statuts. On s'est aperçu qu'il y avait peu de monde, soit disponible aux horaires proposés ce qui est bien naturel, ou peut-être pas hyper motivé par les questions, je n'en sais rien, en tout cas assez peu de monde a participé à ces groupes de travail. Néanmoins, on a eu des échanges extrêmement intéressants, extrêmement fournis, assez pointus et je vous propose aujourd'hui de faire un point d'information général avec un petit focus sur l'essentiel des statuts, mais sachant que c'est l'uB qui se transforme en établissement public expérimental, c'est quasiment la même structure institutionnelle qui est maintenue. On va voir qu'il y a un peu de modifications mais c'est marginal, les compétences des organes, des instances qui existent aujourd'hui, demeurent, les présidents, CA, CAC, commission de la recherche, CFVU, etc., tout cela reste, il y a évidemment quelques petites modifications qui concernent les collèges électoraux pour les établissements composantes, il y a une petite place à faire au VP, etc. mais vous allez voir que l'essentiel de ce qui caractérise notre fonctionnement actuel est maintenu, est pérenne.

Je vais diffuser. Vous avez les logos des 10 établissements qui sont concernés par le projet d'EPE. Ma première slide est consacrée à l'historique, la création de la COMUE, l'Isite qui a été retiré en 2021 en disant que la COMUE UBFC était inapte à dépasser la gestion d'enjeux régionaux. C'est surtout ça, et donc l'uB et BSB ont voulu s'affranchir du modèle COMUE qui leur semblait insuffisamment ambitieux pour justement trouver un modèle institutionnel qui soit à la hauteur d'une ambition internationale mais aussi régionale, bien sûr. La voie qui a été empruntée est celle de l'établissement public expérimental parce que c'est le modèle actuel souhaité par l'État et encouragé par l'État, qui est le plus ambitieux à ses yeux, sans doute au nôtre aussi et qui garantit une implantation définitive à Dijon. Vous savez que l'équilibre territorial entre Dijon et Besançon était un élément majeur de discussion. Avec l'EPE on est certain de garantir cet équilibre. Un établissement ambitieux, dans sa structuration bien sûr, et au rayonnement international parce que contrairement aux COMUE qui ne peuvent pas être classées dans les classements internationaux, un EPE est reconnu y compris par Leiden. Je vous rappelle qu'on a perdu Leiden parce qu'on était dans la COMUE, eh bien, y compris dans Leiden, un EPE peut être classé.

Donc rayonnement international, c'est ce que nous souhaitons, bien entendu. On l'a déjà mais on souhaite le maintenir, même le renforcer, et puis intégré dans la politique ESR régionale parce que c'est très important d'être en lien avec le

territoire. Comment se traduit concrètement cet ancrage territorial et cette volonté de jouer pleinement notre rôle dans la politique régionale ? Eh bien par l'élargissement de notre périmètre aux établissements de santé et aux écoles d'ingénieurs qui, jusqu'à présent, étaient exclus purement et simplement de la politique de site parce que ne faisant pas partie de la COMUE et deuxième point, en concluant et c'est ce qui était attendu au ministère et c'est ce que nous avons défendu lundi dernier au ministère, ensemble, en concluant une convention d'association entre l'EPE et la COMUE expérimentale et en vue de poursuivre la co-construction de la politique de site BFC. Et on partage les axes Isite, les graduate schools, les écoles doctorales, les plateformes technologiques, de recherche, etc. Tout cela nous y sommes et nous y restons, c'est une évidence.

Le périmètre. L'uB devient l'EPE, c'est une transformation. On a neuf établissements qui se joignent à nous, deux établissements-composantes. Ça veut dire quoi composante ? C'est des établissements qui vont être traités comme une UFR ou un institut ou une école, IUT, Inspé. Alors évidemment, rien à voir avec ces instituts ou ces UFR bien sûr. Ces deux établissements-composantes sont deux écoles d'art, l'École supérieure de musique Bourgogne Franche-Comté et l'École nationale supérieure d'art, en fait c'est les Beaux-arts, qui sont installées à Dijon toutes les deux. Les autres écoles, les autres établissements ont un statut qui ne leur permet pas d'être composantes, ils sont associés. Ça veut dire et vous allez voir dans les statuts, qu'ils ne sont pas totalement assimilés à des composantes comme ce que nous connaissons mais, en revanche, ils se joignent à nous, à la fois dans les statuts mais aussi dans des conventions spécifiques et vont participer avec nous à la mise en place d'une stratégie ESR commune, pas nécessairement exclusive, nous le verrons un peu plus tard. Au total, on doit réunir à peu près 58 % des effectifs étudiants de la région Bourgogne Franche-Comté. Je ne parle pas des classes prépas et des BTS qui sont dans les lycées. J'exclus de ma base, de mon pourcentage ces étudiants qui ne sont pas dans des établissements d'enseignement supérieur, et 53 % des effectifs des personnels enseignants et enseignants-chercheurs mais ça ne comprend pas les chercheurs des ONR qui travaillent dans nos laboratoires et qu'on héberge, donc pas les chercheurs du CNRS, de l'INRAE et de l'INSERM ni de l'EPHE, etc.

Comment on a procédé ? On a procédé d'abord entre établissements. On s'est dit, ce n'est pas la peine, si on n'est pas déjà d'accord entre établissements, de revenir vers nos communautés pour leur dire qu'on n'est pas d'accord ou qu'on est en train de travailler à blanc. Donc l'idée c'était d'essayer de trouver une base d'entente et la méthode c'est bien de travailler à un projet commun avant de finaliser le cadre institutionnel dans lequel on va travailler. Donc, on a travaillé par le projet et on a créé, pour ce faire, quatre groupes de travail qui ont travaillé en parallèle depuis le mois de janvier. Vous voyez, on est au mois d'avril, on n'a pas chômé et je rends aussi hommage à Emmanuelle Pucéat qui ne peut pas être là aujourd'hui parce qu'elle est à l'étranger pour un travail de recherche, mais elle a piloté véritablement l'ensemble des groupes de travail et notamment le groupe de travail statuts mais elle a fait la synthèse avec l'ensemble des autres groupes de travail. Donc un travail gigantesque, un travail de conception titanesque. Le groupe de travail statuts a assez vite progressé parce que, en fait, ce qui a donné lieu à ce travail, ça a d'abord été nos statuts à nous, ceux de l'uB et puis les statuts des autres EPE qui ont servi de modèle, on s'en est inspiré et la synthèse en a été faite au regard des aspirations des différents membres partenaires discutant. Si bien qu'on a réalisé une première version, une version martyre des statuts, dès le 22 mars. A la suite de quoi vous

avez été sollicités, en tant qu'administrateurs, pour participer à un groupe de travail interne où, notamment, Emmanuelle Pucéat vous a présenté l'état d'avancement des travaux et où vous avez pu, lorsque vous étiez présents, soit dire ce que vous en pensiez, soit relayer des éléments qui résultaient de discussions que vous aviez eues en dehors du conseil d'administration. Et d'ailleurs, les choses ont évolué avec ces discussions si bien qu'on est arrivés au cours de ce groupe de travail interne à l'uB, à faire une proposition à nos collègues des autres établissements. Ils sont tombés d'accord, on est prêts à envoyer tout cela au ministère. On est vraiment en train d'envoyer cette première version au ministère pour que le ministère puisse nous faire un premier retour informel. Franchement, j'ai bon espoir qu'il n'y ait pas trop de difficultés parce que le travail qui a été fait a vraiment été fait au regard de ce qui existait, c'est conforme, donc on ne devrait pas avoir de mauvaises surprises.

En parallèle, les travaux sont bien avancés aussi, un groupe de travail recherche, un groupe de travail formation, un groupe de travail vie étudiante pour nourrir le projet d'EPE, faire quelque chose de solide ensemble et qui, vraiment, est le fruit d'un travail véritablement collectif. L'uB ne s'est pas placée dans une situation, peut-être, si, de leader parce qu'effectivement nous sommes l'établissement le plus important, c'est objectivement la réalité mais sans volonté hégémonique et en écoutant nos partenaires, ce qu'ils souhaitaient. On n'a pas dit « oui » à tout, loin s'en faut parce qu'il y a des choses qu'on peut faire, des choses qu'on ne peut pas faire mais globalement le travail s'est fait véritablement en co-construction.

Je vais commencer par présenter les points saillants des statuts tels que le groupe de travail statuts a permis de les concevoir et, après le travail qui a été réalisé en interne, ici à l'uB.

D'abord on est passé à 38 membres au CA. On est actuellement à six membres corps A, prof et assimilés, six membres corps B, MCF et assimilés, le collège BIATSS, c'est tous les personnels BIATSS, et le collège étudiant. On a dit que comme on accueillait quand même 4000 étudiants de plus, neuf établissements etc., et les établissements-composantes, il fallait peut-être élargir ces corps électoraux et ajouter un siège dans chaque corps électoral. On a conservé dix personnalités extérieures à l'établissement. Le président de la COMUE expérimentale sera invité permanent mais sans voix délibérative et c'est la même chose dans la COMUE expérimentale, le ou la présidente de l'EPE sera invité permanent au conseil d'administration de la COMUE expérimentale. Les représentants des établissements composantes ou associés assistent au conseil d'administration avec voix consultative c'est à dire qu'ils n'ont pas voix délibérative mais ils sont invités au conseil d'administration, s'ils le souhaitent.

Un peu plus précisément pour les dix personnalités extérieures, c'est la reproduction servile de l'existant. Un représentant du conseil régional, un de Dijon métropole, un représentant désigné par et parmi CNRS, CEA, INSERM, INRAE, ça c'est pour les ONR, un représentant établissement public de santé, un représentant établissement associé de l'EPE, donc là, qu'est-ce que c'est ? Les établissements associés ne participent pas à l'élection dans les conseils centraux alors que les personnels et les étudiants des établissements-composantes votent dans les conseils centraux de l'université, ils sont électeurs et éligibles alors que les établissements associés, leurs personnels et leurs étudiants ne sont ni électeurs ni éligibles. Ça fait une différence. C'est pourquoi on a un représentant des établissements publics de santé parce que ça c'était l'existant et le CHU, CGFL sont tellement importants dans nos recherches et dans nos formations en lien avec la

santé, mais pas seulement, avec CAPS, avec les psychologues, la MSH, etc., donc ce sont, historiquement et dans le poids des activités de l'uB, des acteurs incontournables et donc il leur faut un représentant, ça n'a pas été remis en cause dans les négociations. Et un représentant des établissements associés de l'EPE. Ça c'est pour tous les établissements associés : les trois écoles d'ingénieurs, BSB, Sciences po, et ces établissements associés vont être représentés par l'un d'entre eux et, chaque année, il y en aura un différent, ils vont tourner pour assister de manière successive au CA, en tant que personnalité extérieure. Et puis, sur appel public à candidature, c'est la même chose qu'aujourd'hui, une personne qui exerce la fonction de direction générale d'une entreprise, un représentant des organisations syndicales de salariés, un chef d'entreprise de moins de 500 salariés, un représentant d'un lycée. J'ai résumé les appellations, ce n'est pas tout à fait celles-là dans les textes, on a repris celles qui sont en vigueur aujourd'hui dans les statuts de l'université de Bourgogne. Donc, sur le CA, une grande stabilité. Ce qui fait fondamentalement la différence c'est le fait qu'on ait élargi d'un siège les collèges électoraux.

Nouveauté par rapport à l'existant, dans l'EPE c'est le conseil des chefs d'établissements, le CCE. On l'appelle comme ça aujourd'hui, peut-être que l'appellation évoluera mais pas le contenu. Qu'est ce qu'il y a dedans ? En fait il est composé de tous les directeurs des établissements-composantes et associés ou leur représentant. A quoi il sert ? Il prépare et il met en œuvre les décisions du conseil d'administration de l'EPE, du conseil académique et notamment sur les aspects stratégiques qui sont partagés entre les différents établissements. Il est présidé par le président de l'EPE. Il n'a pas de vrai pouvoir décisionnel, il ne statue pas à la place d'un conseil, le conseil d'administration a le pouvoir décisionnel in fine. Simplement, il a pour but de construire une politique commune à tout le monde. Donc il a vocation à éclairer, en amont des décisions, les instances et la direction de l'EPE sur des sujets qui relèvent du budget, de la politique d'emploi, la stratégie, du projet d'établissement et il n'y a pas de fréquence de réunion maximale, il se réunit autant que nécessaire. Ce qu'on a voulu faire de très souple, c'est qu'il peut demander la constitution de groupes de travail thématiques ad hoc, par exemple, imaginons qu'on soit au renouvellement du contrat de site avec l'État, eh bien, qu'il y ait un groupe de travail qui réunisse l'ensemble des établissements pour penser à l'évolution de la cartographie des formations ou éventuellement l'évolution des laboratoires, ou de la vie étudiante, etc. On peut créer des groupes de travail thématiques ad hoc ou constitués pour la circonstance, et les travaux qui sont issus de ces réunions sont soumis à approbation, non seulement, évidemment, du conseil des chefs d'établissement mais aussi des instances compétentes, CA si la décision relève de ses compétences mais si ça relève de la CFVU, ça serait évidemment la CFVU, si c'est la CR, ça sera la CR, etc.

Autre point saillant, je ne décris pas tout parce qu'il y a 20 pages de statuts donc on va à l'essentiel, pour le reste c'est stable par rapport à l'existant.

Autre point saillant, une vice-présidence de l'EPE, est, à minima, affectée à un établissement-composante. L'idée, on aura deux établissements-composantes, il faut les accueillir et il faut leur reconnaître une place dans la gouvernance de l'établissement. Certains ont pensé, comme c'est des écoles d'art, il faudra leur donner la culture. Je ne suis pas d'accord, ce n'est pas parce qu'on a un médecin qu'il faut lui donner la santé, ce n'est pas vrai. Au contraire, il ne faut pas créer de risque d'antinomie politique mais quelqu'un de cet établissement peut parfaitement

être VP..., peu importe, ça dépendra de l'équipe en place et de la volonté politique qui sous-tend l'équipe en place.

Pour le CAC, les établissements-composantes et les établissements associés ne sont pas traités de la même manière. Les établissements-composantes, les personnels et usagers sont électeurs et éligibles au CAC comme au CA, c'est pareil. Les directeurs des établissements-composantes sont invités permanents à la commission de la pédagogie. La commission de la pédagogie prépare tout le travail d'évolution des offres de formation, c'est là qu'on discute des changements de cours, des changements d'ECTS, etc., et l'idée c'est que les directeurs des établissements-composantes puissent être comme les directeurs des autres composantes. En tant que doyen de l'UFR DSEP, j'étais invité en permanence à la commission de la pédagogie dès lors qu'il y avait une fiche filière qui était examinée par la commission de la pédagogie. Là, c'est la même chose, le ou la directrice de l'ESM, le ou la directrice de l'ENSA, seront invités permanents pour l'évolution de leur offre de formation, tout simplement.

Quant aux établissements associés, les directeurs ou représentants sont invités permanents à la commission de la pédagogie mais les établissements associés ne sont pas électeurs ni éligibles au CAC. Les directeurs et/ou représentants des établissements associés sont conviés par le président de l'EPE, éventuellement au CAC mais aussi, j'ai élargi un peu le propos, à toute instance de l'EPE, si besoin. Ça ne change rien par rapport à des membres extérieurs à l'université, le président peut parfaitement inviter aujourd'hui quelqu'un qui vient de l'extérieur à participer aux discussions du CA sur tel ou tel point, là les statuts ne font qu'entériner ce qui est déjà possible dans notre établissement aujourd'hui.

Groupe de travail recherche, c'est Pascal Neige, qui est présent aujourd'hui, qui a piloté le groupe de travail recherche et donc il en parlera mieux que moi.

M. Neige.- Bonjour mesdames et messieurs. Effectivement, j'ai piloté ce groupe de travail. Groupe de travail qui n'implique pas tous les établissements prévus dans l'EPE au même niveau. Certains établissements n'ont pas une valence recherche très développée, d'autres l'ont beaucoup plus donc les discussions se sont faites assez naturellement, plus ou moins fortement avec les différents établissements prévus. Ce qui ressort de ce groupe de travail, ces différents points que je vais vous exposer.

Le premier c'est évidemment de rester un acteur majeur de la politique du site BFC, on continuera à s'inscrire dans les axes communs qui avaient été définis régionalement de développement de la recherche.

Le deuxième point important qui est inclus dans la construction de l'EPE, c'est le renforcement du rayonnement international. Il y a beaucoup d'actions possibles qui ne sont pas définies pour le moment mais que vous connaissez. Il y a deux actions particulières qui permettront de renforcer ce rayonnement. La première action ce sera autour de la signature scientifique commune, tous les établissements qui s'engagent sur l'EPE sont d'accord pour une signature scientifique commune, ce n'est pas très difficile à faire, ce sera fait un peu sur le modèle que vous avez connu pour UBFC, vous vous souvenez qu'on inscrivait UBFC et pas l'université et on inscrivait les organismes nationaux le cas échéant, les écoles le cas échéant, les établissements de santé le cas échéant et donc on va proposer un modèle tout à fait comparable, c'est-à-dire qu'on mettra le nom EPE et puis après si c'est une UMR INRAE, on mettra INRAE et si cette UMR comporte une école, par exemple Institut Agro, on marquera Institut Agro aussi. Ça ne pose aucun problème dans l'écriture

des adressages par les gens qui classent les universités puisqu'ils repéreront une seule université et ils s'appuieront sur ce repérage pour le classement. Comme l'a dit le président tout à l'heure, un élément fort, relatif à cette signature scientifique commune, c'est de reconquérir le classement de Leiden. Les classements, on ne va pas ouvrir un grand débat sur les classements internationaux, vous savez qu'ils sont contestables mais ils existent et ils pèsent et dans cette diversité des classements, il y en a un qui est plutôt bien construit, je trouve, c'est le classement de Leiden. Les gens qui le font, le font de manière assez subtile je trouve, il est assez reconnu internationalement même si ce n'est pas le plus connu, qui est le classement de Shanghai. Nous sommes sortis du classement de Leiden il y a quelques années parce que Leiden ne veut pas entendre parler des COMUE, ils le disent explicitement, c'est indiqué dans leur méthodologie, ils excluent les COMUE d'emblée de leur classement et, en revanche, ils incluent les EPE puisqu'ils considèrent que les EPE sont des objets juridiques qui sont plus solides et plus intégratifs. Donc on pourrait récupérer ce classement, ce qui nous donnerait une bonne visibilité internationale. On pourrait imaginer, éventuellement, progresser dans Shanghai également à la faveur d'un meilleur adressage, notamment sur les collègues qui signent en Sciences de santé. En tout cas, pour Leiden, je pense qu'on pourra y arriver assez facilement et Shanghai on verra, on pourrait peut-être progresser un peu.

Le deuxième outil de rayonnement international c'est le renforcement de l'alliance européenne Forthem, que vous connaissez. On a eu, ce matin même, un comité de pilotage sur ce programme et on va réouvrir des projets plus généraux à l'université donc on va transférer le projet Forthem depuis l'université de Bourgogne vers l'EPE quand l'EPE sera constitué, ça ne posera aucun problème et donc c'est un puissant outil d'internationalisation sur lequel nous voulons nous appuyer, il pourra servir évidemment aux autres membres de l'EPE.

Ensuite, le troisième point important c'est le partenariat avec les organismes nationaux de recherche. On a présenté nos travaux aux organismes nationaux de recherche, le CNRS, INRAE et l'INSERM qui ont été très attentifs à ce qu'on leur a présenté, ils étaient très satisfaits qu'on leur présente quelque chose. Ils ont été assez satisfaits du contenu, ils ont un peu challengé sur différents points en particulier pour bien comprendre l'articulation entre l'animation scientifique à l'échelle régionale et l'animation scientifique à l'échelle de l'EPE, je pense qu'on a trouvé une solution qui est assez intéressante, qui sera j'espère assez efficace. On ne l'a pas présentée au CEA qui est assez peu impliqué dans notre site mais les trois premiers sont prêts à nous accompagner. On ne sait pas encore à quel niveau et de quelle manière mais pour l'instant toutes les ONR nous disent que l'échelon de l'UMR ne sera pas touché. On garde nos UMR telles qu'elles existent, ce qui sera discuté c'est le partenariat plutôt à l'échelle des conventions de sites ou des conventions de partenariat. Les UMR sont les UMR, on ne change rien.

Autre point, c'est de développer une stratégie de différenciation complémentaire gagnante, construite sur le projet d'EPE et qui doit être cohérente avec l'accueil des nouveaux établissements. Évidemment on ne peut pas imaginer avoir une animation scientifique de l'EPE qui soit celle purement régionale puisque celle purement régionale a été définie sans tenir compte d'un certain nombre d'établissements qui vont rejoindre l'EPE. Le minimum à faire, c'est de tenir compte de l'arrivée de nos nouveaux partenaires pour redéfinir quelques éléments de stratégie et recherche, je vais vous le présenter juste après.

Vous dire qu'on a réussi un PIA.

Le Président.- Je l'avais réservé, effectivement j'aurais pu vous l'annoncer au titre des informations mais c'était pour aussi montrer que finalement la stratégie qui a été celle de sortir de la COMUE ne porte pas atteinte à notre capacité de décrocher des PIA et des PIA d'excellence. Et, vous avez peut-être vu passer l'information pendant les vacances, nous avons été lauréat du PIA ASDESR qui est l'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. On avait déposé un projet qui s'appelle STRADA, la route en italien, qui est le chemin que nous souhaitons emprunter et dans ce projet il y avait trois volets, le volet fondation qui n'a pas retenu l'attention du jury international qui a trouvé qu'on n'était pas encore suffisamment mûrs. Je dois l'avouer effectivement, on n'y a pas suffisamment consacré de temps, il faut dire qu'il y a eu beaucoup de choses institutionnelles autre que la covid depuis le début de mandat et c'est vrai qu'il y avait peut-être des choses plus fondamentales et plus urgentes à faire. En revanche, sur les deux autres volets, le premier c'est la formation tout au long de la vie qui a été porté par Cédric Demonceaux et qui a été lauréat et le deuxième c'est, et pas des moindres non plus, c'est la création d'une cellule européenne pour les projets de recherche pour accompagner l'ensemble de la communauté vers la soumission et surtout l'obtention de projets européens, des projets à très forte valence, eh bien nous avons été lauréats et au total pour ces deux volets, nous disposons de 3 100 000 euros sur quatre ans, de mémoire, Cédric ?

M. Demonceaux.- La STRADA, c'est trois ans plus quatre.

Le Président.- Donc ça c'était quand même une excellente nouvelle parce que ça confirme la capacité de l'établissement à démontrer qu'il est en mesure de porter des projets d'envergure et d'excellence au sens des PIA, du SGPI et de France 2030.

M. Neige.- Juste en complément sur STRADA, pour vous informer que c'est un projet qui est coconstruit avec le CHU et le Centre Georges-François Leclerc, le centre anticancer, c'est assez préfigurateur de l'EPE. On s'est entendus pour monter à trois sur ce projet donc ce sera au bénéfice des trois établissements et, par extension, on peut imaginer que ce sera au bénéfice de l'EPE en tant que tel.

Le Président.- Absolument, tu fais bien de le préciser.

M. Neige.- La diapo suivante c'est la déclinaison plus concrète de ce que je vous ai raconté. C'est la stratégie de différenciation de l'EPE. C'est une terminologie et c'est un concept à utiliser avec précaution parce que ça nous emmène parfois à des endroits où on ne voudrait pas trop aller. Il faut se différencier un peu, je pense, mais pas complètement. On reste une université, on reste ici pour former des étudiants le plus largement possible même si on ne forme pas tout quand on est au niveau master par exemple. C'est une stratégie qui est contrôlée quand même en termes de différenciation. Elle se construit sur la base de la différenciation qui a été négociée, discutée à l'échelle de la région et donc elle est déclinée à l'échelle de l'EPE, comme je vous l'ai expliqué, pour tenir compte de l'arrivée des nouveaux établissements. C'est la moindre des choses que nous pouvons faire.

En haut à gauche, dans le carré noir, vous avez les domaines communs qui existent à l'échelle de la région. Vous les reconnaissez, les trois premiers étaient les

axes Isite. Le quatrième, Transfert et circulation, c'est le quatrième axe émergent qui positionne les SHS au centre de la discussion. Ça c'est l'existant. A droite, dans le rectangle bleu, c'est la déclinaison de ces quatre axes mais plutôt centrés sur l'EPE. Le premier axe pourrait se décliner en termes de Transition technologique, matériaux intelligents et durables. Le deuxième axe pourrait se décliner en Terre, environnement, aliments et climats, climats avec un « s », pris dans un sens large, ce n'est pas seulement le climat, la pluie et le beau temps, c'est les climats de Bourgogne, c'est le climat puisqu'on a des climatologues aussi mais c'est un climat au sens large du terme, de Bourgogne. Le troisième axe pourrait se décliner en Approche systémique et intégrée de la santé. Le quatrième axe en Art, culture et humanité dans la société. C'est le quatrième axe qui est le plus différent par rapport à son équivalent commun à l'échelle de la COMUE, vous comprenez pourquoi puisque nous intégrons deux écoles d'art ce qui est une originalité, dans le paysage local en tout cas. Ce quatrième axe, on imagine que c'est un affichage à moyen et long terme et qu'il pourrait évoluer autour de ces questions-là. Ce sont les quatre axes.

On n'imagine pas vraiment ajouter de l'animation scientifique à ce niveau-là puisque nos équipes seront déjà engagées dans l'animation scientifique des domaines communs de la COMUE. En revanche, on considère, et les différents acteurs de l'EPE sont tombés d'accord là-dessus, qu'il est important que l'EPE se dote d'une animation scientifique interne sans quelle soit trop chronophage mais elle est nécessaire pour faire vivre notre EPE et pour pouvoir peser sur la définition des axes communs régionaux à terme. Donc nous l'imaginons à travers des défis sociétaux qui se nourrissent des quatre axes que je viens de vous présenter et nous avons identifié à priori, c'est toujours en discussion mais on va probablement rapidement s'arrêter là-dessus, on a convergé autour de trois défis sociétaux. Le premier Territoires intelligents durables et décarbonés. Il fait référence à des questions de changement global, à des questions d'adaptation des populations, à des questions d'adaptation des territoires, qu'ils soient urbanisés ou pas, ou agricoles. C'est toutes ces questions-là qui sont derrière. Le deuxième défi sociétal pourrait être autour de la question de One Health. C'est un concept qui est très à la mode mais on pense que le site dijonnais est très armé pour y participer. One Health c'est l'idée qu'il n'existe qu'une seule santé, qu'elle soit abordée sous la question de la santé humaine ou de la santé de l'environnement, la santé de la terre et donc pourquoi est-ce qu'on est assez armé pour aborder cette question ici à Dijon ? Parce qu'on est un des rares sites en France et même en Europe à pouvoir étudier des environnements naturels, des environnements anthropisés, agricoles par exemple ou urbanisés, à pouvoir étudier des questions de production agricole, de transformation agricole pour des produits alimentaires. On peut également étudier la sensorialité des aliments pour la nutrition, pour la santé humaine et donc c'est une vraie différenciation, sans avoir à faire beaucoup d'efforts, on est déjà assez différenciés sur cette question-là. Le troisième défi sociétal imaginé, c'est un défi qui s'appelle Patrimoine matériel et immatériel qui touche à des questions qui sont plutôt centrées autour des thématiques académiques de type SHS mais pas que, en tout cas ils y ont une part importante et c'est très bien ainsi. On pourrait travailler à la fois sur la question de l'immatérialité de la numérisation massive et à la fois aussi sur la question du matériel et de tout ce que ça comporte, ce n'est pas neutre, et on n'est pas que dans un monde immatériel, on en est bien convaincu, le matériel compte aussi.

Ce que vous avez pu remarquer c'est qu'on a ajouté des petits termes, GS, c'est parce qu'on imagine qu'il pourrait y avoir des graduate schools légères, qui seraient faites vraiment pour attirer des étudiants vers des carrières de recherche, en leur payant des bourses de stages, en leur payant des déplacements dans des laboratoires amis, des laboratoires du site, pour les entraîner vers ces carrières de recherche et donc on a déjà eu quelques idées collectives sur ce que pourraient être ces graduate schools. Ville intelligente et durable, vous imaginez à peu près quelle ville on pourrait mettre au cœur de cette graduate school mais on pourrait l'étendre à des villes différentes, ça pourrait être assez intéressante de mettre Villes au pluriel. Pour One Health, c'est le CHU qui nous a beaucoup appuyé sur cette question-là, une graduate school Santé et numérique, il y a un fort enjeu également autour de ça. Et puis on a identifié également Performance sportive, on a quelques atouts très forts particulièrement dans le contexte des jeux olympiques qui s'annoncent en France bientôt. On pense, collectivement, qu'il faut absolument s'afficher là-dessus rapidement, on est fort là-dessus aussi. Et dans Patrimoine matériel et immatériel, sans surprise on se dit qu'on pourrait afficher une graduate school Vigne et vin avec toutes les questions posées derrière, matérielles et immatérielles de ce que sont ces climats bourguignons auxquels on faisait référence tout à l'heure.

Vous voyez également qu'il y a un marquage GS et trois petits points à chaque fois, parce que l'idée qu'on a pour l'instant c'est qu'on pourrait faire émerger des nouvelles graduate schools, petit à petit, au fur et à mesure de la réflexion c'est-à-dire qu'on pense qu'on pourrait déposer le projet d'EPE sans verrouiller complètement le nombre et le nom des graduate schools pour se laisser de la marge de réflexion, de la marge de travail collectif pour définir des nouvelles graduate schools. Dans notre esprit collectif, les graduate schools sont vues comme des outils très légers, très agiles qui viennent par-dessus ce qui existe, sans trop de contrainte, juste pour aider à identifier des étudiants ou étudiantes qui voudraient se lancer dans des carrières recherche pour les aider à affiner leur trajectoire et à préparer leur trajectoire pour aller faire des doctorats et s'engager dans cette voie de recherche.

Voilà où nous en sommes.

Le Président.- C'est clair, en tout cas et intéressant. Ça c'est le fruit du travail du groupe recherche. Ensuite il y a eu un groupe de travail formation. Je vais essayer d'aller vite. L'idée ça a été de cartographier les formations existantes pour voir ce qui est redondant, ce qui est complémentaire, ce qui est complètement différent, etc., parce que l'idée du rapprochement avec l'ensemble des écoles qui sont sur le territoire, c'est de faire de la complémentarité et pas de la concurrence et donc lorsqu'on ouvre une formation en alternance, on veille à ce qu'elle n'entre pas en concurrence avec les uns et les autres. Il y a peu de phénomène de concurrence, ça existe, par exemple entre l'ESIREM et l'ESEO, il y a des formations concurrentes, qu'à cela ne tienne, l'idée c'est : on discute, on travaille à faire évoluer nos offres de formation de telle sorte qu'on ne se marche pas sur les pieds les uns des autres. L'idée c'est vraiment ça, ce n'est pas encore le cas aujourd'hui mais c'est l'objectif, c'est la route qu'on s'est fixée. Pour quoi faire ? Pas seulement pour éviter les phénomènes de concurrence mais parce qu'il faut être en lien avec la demande de nos usagers, avec la demande de notre territoire. Plus on est au service du territoire, plus on aura évidemment un rôle important et on pourra s'appuyer sur ce territoire pour nous renforcer, si on développe telle ou telle formation sur tel campus territorial, par exemple. Donc si on est complémentaires, on rend davantage de services et on se renforce mutuellement. Pour y parvenir et notamment dans le domaine des écoles

d'ingénieurs, on projette la création d'une sorte de polytechnicum, on l'appelle comme ça pour le moment, qui réunira les cinq écoles d'ingénieurs qui sont concernées par des formations d'ingénieurs, les trois écoles privées qui viennent et nos deux écoles publiques qui sont l'ESIREM et l'ISAT. Ça commence à discuter, on commence à cartographier les formations, à dire « là il y a de la concurrence, là il n'y en a pas, comment on fait ? ». L'ESEO, par exemple, demande son intégration dans le CFA du supérieur de la CCI Bourgogne Franche-Comté dans lequel nous sommes en nombre, je crois qu'on a 76 formations sur une centaine donc on est très majoritaires. On va voir quelles sont les conditions, comment on peut les accueillir dans un esprit de complémentarité et pas de concurrence. C'est tout à fait l'idée. L'idée aussi, c'est permettre de faire émerger des formations innovantes avec des doubles cursus, de la pédagogie différente. Par exemple on a l'École supérieure de musique, mais on a aussi un département musicologie chez nous. On fait de la musicothérapie au LEAD et à l'École supérieure de musique aussi. Comment est-ce qu'on peut interagir. Il faut savoir que l'ordonnance de 2018 pour les établissements-composantes, eh bien nos collègues par exemple, musicologues, peuvent entrer dans leur service les cours qu'ils font dans l'établissement-composante École supérieure de musique et vice versa, si on en est d'accord. Il faut qu'on en soit d'accord, que les chefs d'établissement en soient d'accord, mais ça peut se faire et ça je crois que c'est tout à fait des opportunités avec les écoles d'art et l'École des Beaux-arts et l'École supérieure de musique, c'est tout à fait intéressant. Ce n'est pas possible avec les établissements associés, il faut une autorisation de cumul comme ça se fait actuellement.

Le groupe de travail formation a aussi travaillé sur l'innovation pédagogique pour créer des réseaux de conseillers accompagnateurs pédagogiques, pour échanger des bonnes pratiques, tout simplement, mais également proposer des formations communes sur ces bonnes pratiques. Il va falloir parler un jour de ChatGPT, j'ai lu un article dans le Monde d'hier sur ChatGPT dans l'entreprise, c'est ce qui va se passer chez nous, il y a des communicants qui demandent de faire du travail préparatoire, il y a des gens qui demandent de faire des rapports de synthèse à ChatGPT. C'est quand même incroyable. Ça va arriver chez nous, il faut qu'on en parle, il faut s'approprier la question dès maintenant. C'est comme la roue, elle existe, cette technologie existe et il va falloir faire avec. On n'a pas le choix et si on nie qu'on n'a pas le choix, on va complètement se tromper. Je pense qu'il faut intégrer dans nos pédagogies et dans nos évaluations, l'existence de cet outil qui est redoutable. Je vous renvoie au Monde d'hier.

M. Deroussiaux.- On a testé ChatGPT dans une formation, dans une présentation d'un outil informatique, on lui a donné quelques éléments, il a fait une présentation où il n'y avait quasiment rien à retoucher pour la présenter par quelqu'un, c'est vraiment un outil très puissant.

Le Président.- J'ai vu une capsule vidéo sur YouTube qui montre comment on peut utiliser ChatGPT pour créer des feuilles de calcul Excel sans jamais avoir tapé une formule même la plus simple, des choses de B-A BA. Je crois que pour communiquer, on est passé du tam-tam au téléphone portable, j'exagère, ça ne s'est pas fait comme ça, mais c'est la même révolution, donc il va vraiment falloir apprendre à travailler avec, pour éviter que ce soit ChatGPT qui fasse toutes les copies de nos étudiants. Dans l'article du Monde, il y a même des enseignants qui disent qu'ils ont utilisé ChatGPT pour diversifier les exercices qu'ils proposent à leurs

élèves, formuler des réponses, etc. Ça concerne tout le monde. C'était ma petite minute ChatGPT alors que je ne suis pas très à l'aise avec ça. En tout cas il va falloir qu'on travaille là-dessus, qu'on s'approprie cet outil et qu'on s'éduque collectivement à cet outil. Donc l'EPE sera aussi l'occasion d'échanger avec nos collègues des autres établissements.

L'idée aussi du groupe formation, ça a été de dire, dès 2024, ils ne savent pas encore quoi, mais il faut, pour lancer, inaugurer l'EPE, il faut que nous soyons capables de présenter une action emblématique collective qui portera nos communautés à mieux se connaître, à échanger, à travailler ensemble, etc.

Le groupe formation a travaillé aussi sur l'attractivité et le rayonnement international de l'EPE, Forthem, Erasmus, mettre en réseau les services des relations internationales, travailler sur l'attractivité entrante, nos graduate schools possibles peuvent faciliter les choses et développer des coopérations internationales, proposer des summer schools pour les étudiants étrangers, développer tout simplement notre attractivité.

Renforcer l'attractivité des campus, c'est la vie étudiante. La vie étudiante c'est un élément extrêmement important pour tout le monde, pour nous, bien sûr pour nos étudiants mais également pour les étudiants des établissements-composantes et établissements associés. Évidemment les établissements-composantes sont accueillis dans la vie étudiante comme nos étudiants, ils sont électeurs et éligibles, c'est la même chose. Pour les établissements associés, c'est un peu différent parce qu'au total, tous les établissements qui viennent chez nous représentent à peu près 4000 étudiants de plus. Nous ne pouvons pas, il y a un principe de réalité, accueillir 4000 étudiants en plus avec l'état actuel de nos infrastructures. Donc il va falloir monter tranquillement en puissance mais cette montée en puissance ne peut pas se faire sur le seul patrimoine de l'uB, il va falloir que les établissements associés participent au coût généré. Quand je parle du coût, ce n'est pas seulement de l'argent, il ne suffit pas seulement de donner 90 euros pour accéder au SUAPS, etc. Si on admet 4000 étudiants de plus, ça suppose de reconfigurer nos services, partout. Donc tout cela est en discussion et donnera lieu avec les établissements associés à des conventions spécifiques, coût par coût. Il est clair, en revanche, que pour les établissements qui ne font pas partie de l'EPE, on ne pourra pas continuer d'accueillir leurs étudiants comme on pouvait le faire par le passé, il faudra déjà qu'on se consacre aux nouveaux membres de l'EPE et ensuite on verra quand on sera en mesure de le faire. Ce n'est pas une mesure d'exclusion, c'est une mesure de pragmatisme, tout simplement.

En discussion avec Dijon métropole, de nouveaux logements étudiants pour compléter l'offre du CROUS. Dijon métropole estime qu'il manque 1000 chambres d'étudiants sur le territoire. Il est en train de négocier avec le CROUS, avec la région, etc., pour en créer entre 600 à 800. Nous, on serait en mesure, avec Dijon métropole, avec la région, de porter la création d'une cité universitaire qui serait en lien avec l'AFEB qui est l'association de formation des étudiants étrangers de Bourgogne, qui est une association de l'université de Bourgogne, qui accueille beaucoup d'étudiants internationaux et l'idée serait de pouvoir augmenter, on gère déjà 450 logements grâce à l'AFEB pour les étudiants internationaux, là ça serait d'augmenter notre capacité à accueillir ces étudiants internationaux en créant 200 à 300 chambres. On est au tout début du projet donc inutile de vous dire que ce que je viens d'exprimer est pour le moment sur le papier, c'est une discussion qui n'a rien encore de tangible. J'ai néanmoins présenté le projet à François Rebsamen qui m'a reçu vendredi dernier, notamment pour ça et aussi pour l'EPE, pour présenter tout ce

que je viens de vous présenter, de sorte à ce que l'on puisse être un acteur du territoire qui répond à un besoin de développement de ce territoire et d'accueil de nouveaux étudiants. On est sur ce schéma-là.

Je vous remercie de votre attention. Je me tiens à votre disposition, il n'y a pas de vote, c'est une présentation, il n'y a pas de tabou, vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez sachant que beaucoup de choses ont déjà été présentées en groupe de travail mais pas tout, parce que ce qui relève de la formation ce sera le groupe de travail CFVU avec les élus de la CFVU et la recherche, ce sera le groupe de travail interne de la CR, avec les collègues élus à la commission de la recherche.

M. Deroussiaux.- Une question sur l'offre de formation. Quand il y a des redondances (*suite inaudible*) quand c'est une offre portée parfois par l'université, parfois par une école privée, avec des coûts de scolarité différents, comment vous envisagez, pour les étudiants qui ont des moyens limités qui ne pourraient pas aller dans la formation privée (*suite inaudible*), comment vous avez envisagé ce point ?

Le Président.- Sur les parcours, pour le moment, l'ensemble des établissements privés..., pas tout à fait parce que l'ESM, l'École supérieure de musique, c'est un établissement loi 1901, l'ESTP aussi, l'École de commerce c'est un établissement public consulaire. Donc on a des statuts extrêmement différents avec des modèles économiques extrêmement différents. Que ce soit clair, je n'ai pas de réponse précise à vous présenter aujourd'hui mais il n'est pas question, si on a des programmes communs, que le modèle économique soit défavorable à nos étudiants. C'est un principe, il faudra le décliner au coup par coup mais on peut imaginer, par exemple, on a un exemple avec le CESI, l'UFR de Santé a signé avec le CESI une convention pour créer un bachelor en Santé et numérique. Il est prévu qu'à l'issue du bachelor, nous créons un master Santé et numérique mais cette fois-ci à nos conditions. Le CESI organisant son bachelor, c'est ses conditions qui s'appliquent, y va qui y veut. Ça ne veut pas dire que derrière, ce sont les étudiants du bachelor qui vont dans le master, ce n'est pas la même chose, et les étudiants qui intègrent le master, y vont à nos conditions. Voilà un exemple. Après, si on a des formules communes, il va falloir travailler là-dessus, bien sûr.

Cédric ?

M. Demonceaux.- Justement sur l'exemple du développement de l'apprentissage, au regard de l'ESEO et de l'ESIREM, nous avons discuté avec le directeur de l'ESEO et le directeur de l'ESIREM à ce titre et on s'est mis d'accord sur le développement de l'apprentissage des écoles d'ingénieurs de la façon suivante. On a une formation informatique à la fois à l'ESIREM et à l'ESEO avec un parcours en apprentissage propre à l'ESIREM et un parcours en apprentissage propre à l'ESEO et finalement c'est le pendant. C'est-à-dire que les formations sont plus ou moins similaires de part et d'autre sauf que la formation gratuite, si j'ose dire, en formation initiale est à l'ESIREM et la formation en apprentissage est à l'ESEO et inversement. On s'en sort plutôt bien dans ce schéma à l'heure actuelle, grâce aux discussions entre l'ESEO et l'ESIREM.

Le Président.- L'alternance règle une partie du problème puisque le coût est supporté par l'employeur et pas par l'étudiant et le coût est quasiment le même d'une école à l'autre, y compris pour nous.

M. Demonceaux.- Ça veut dire que pour l'étudiant qui souhaite faire une formation en formation gratuite, elle pourrait être proposée par l'ESIREM et s'il veut la faire en apprentissage, elle peut se faire à l'ESEO, et inversement.

M. Le Moyne.- Des choses que j'avais déjà eu l'occasion de dire dans le groupe de travail sur les statuts. Cet EPE a du mal à s'appeler EPE en Bourgogne, c'est un EPE très dijonnais et on l'a déjà évoqué mais je pense que discuter avec l'École des arts appliqués de Bourgogne qui est à Nevers donnerait une autre dimension à cet EPE donc je voudrais savoir où ça en était.

Le Président.- Alors je ne sais pas si je peux le dire publiquement, je vous demande juste d'être discrets parce qu'il est prévu que j'entre en contact avec le directeur de l'ESAAB, l'École supérieure d'arts appliqués de Bourgogne qui est établie dans le lycée Alain Colas de Nevers. C'est une classe prépa qui permet à ses étudiants d'intégrer l'École Boule, l'École du Louvre, etc., ils ont régulièrement des résultats d'intégration donc c'est un très bon niveau et ils dispensent également un équivalent de bachelor et de master mais qui ne sont pas des diplômes universitaires et donc nous sommes entrés en relation il y a quelques mois, à la demande du recteur, pour que l'uB puisse servir d'appui à l'accréditation de cette école pour qu'elle puisse délivrer des licences et des bachelors. Donc ce que tu dis, Luis, a un vrai sens, non seulement ça nous libère du reproche d'être dijonnais, on ne peut dire qu'on est dijonnais parce que l'uB est sur les quatre départements, mais effectivement je crois que c'est un signal fort de dire qu'une école, présente sur un campus territorial, qui n'est pas présente à Dijon, peut parfaitement participer à l'EPE. Mais, de grâce je n'ai pas encore tenu ces propos au principal intéressé qui est le directeur de cette école. Donc c'est très en amont, je ne sais pas quelles sont ses intentions, je ne peux pas vous répondre, mais mon intention c'est d'aller le voir et de lui faire une proposition de discussion autour d'un rapprochement de son école avec l'EPE et je pense que ça a totalement du sens avec l'École supérieure de musique et l'École des Beaux-arts et qui plus est avec l'axe 4, Art, culture et humanité dans la société. C'est parfaitement cohérent donc il n'y a pas de raison de ne pas proposer.

M. Le Moyne.- Tout à fait et comme les hommes changent, je crois que la conjonction de personnalité et de situation appelle à l'action rapide. Parce que l'ayant connu en tant que directeur de l'ISAT, c'est quelqu'un d'absolument intelligent et dynamique.

Le Président.- Je ne l'ai rencontré qu'une seule fois, j'ai eu un très bon échange avec lui mais ce n'était pas l'objet de la discussion.

M. Le Moyne.- Et deuxième point, c'est toujours cette inquiétude, quand on voit des écoles, les écoles d'ingénieurs en France sont comme ça, il y a des écoles qui sont externes, autonomes, etc. qui entrent dans des instances comme le conseil des chefs d'établissement. Toujours appeler à la vigilance parce que nous avons des écoles internes qui, de facto, se retrouvent dans une situation en même temps de concurrence et subalternes par rapport à ces instances. Ce n'est pas la même chose j'en conviens, conseil des membres et conseil des chefs d'établissement, etc., c'est là où les règlements, les statuts, des choses qui sont discutées dans ce conseil des chefs d'établissement, qu'elles soient vraiment dissociées de ce que sera le

polytechnicum de l'EPE pour que nos écoles internes aient la même voie au chapitre que les écoles externes au sein de cet établissement.

Le Président.- Le polytechnicum sert à ça, c'est sa fonction politique majeure, sa fonction technique étant celle de l'harmonisation des offres de formation, la complémentarité des parcours, etc.

M. Le Moynes.- Je vous rappelle que dans l'ex.COMUE, la vice-présidence UBFC du pôle ingénierie et management, avait été, pas statutairement, mais lors de la charte de conventionnement avec les écoles qui avait créé le polytechnicum au sein d'UBFC, la vice-présidence de UBFC pour le pôle ingénierie management avait été réservée au directeur de l'une des écoles internes de façon à ce que ce soit les écoles internes qui représentaient l'ensemble au sein de la gouvernance d'UBFC et faire contrepartie à la présence en tant que conseil des membres des écoles externes. Donc imaginer des montages un peu de ce type pour balancer cette différence de statuts.

Le Président.- On y reviendra quand on aura le retour du ministère sur les statuts, il faudra en reparler sérieusement, j'espère avant l'été et de toute façon on aura probablement un projet définitif d'EPE en septembre. Je ne peux jurer de rien mais il n'est pas déraisonnable de le penser.

S'il n'y a pas d'autres questions, observations, j'ai reçu à l'instant une information importante, le président d'UBFC quittera ses fonctions le 31 mai prochain, il part en détachement à l'INRAE. C'est tout ce que sais. Je ne peux pas vous en dire davantage mais je ne pouvais pas taire cette information qu'on vient de recevoir par mail.

Monsieur le vice-président du conseil d'administration, je vous passe la parole.

V – Questions financières – SEFCA : tarifs de formation continue et par apprentissage

M. Hervé.- Merci Vincent. Donc questions financières et parole à Cédric Demonceaux pour les tarifs formation continue et apprentissage au titre du SEFCA.

M. Demonceaux.- Bonjour à tous et à toutes. Merci monsieur le vice-président, je suis honoré de commencer cette première délibération sous l'ère du nouveau vice-président du CA.

Je vais me permettre de vous proposer quelques modifications très mineures dans le document que vous avez reçu parce qu'il y a quelques coquilles dans ce document. Ce document fait l'objet des différentes commissions finances et des groupes de travail des commissions finances du SEFCA. Il était question en fait de vouloir concaténer l'ensemble des tarifs et des coûts de la formation continue et de l'apprentissage. C'est vrai qu'aujourd'hui c'est extrêmement compliqué et opaque et les services ont toutes les difficultés pour aller chercher, dans les délibérations du CA, les tarifs des différentes formations. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui on propose un document de synthèse de l'ensemble des coûts de nos formations. Les coûts ne sont en rien modifiés sauf une petite mesure que je vous évoquerai par la suite, mais tout à déjà fait l'objet d'une délibération d'un CA précédent et on ne change rien aujourd'hui aux coûts de nos formations. Le document en question que

vous avez reçu revient sur les principes fondamentaux des conditions tarifaires de la formation continue et par apprentissage, en tirant partie du fait que l'université est totalement exonérée de la TVA.

Un point sur la reprise d'études qui nous semblait important à mettre en place et en exergue et, à bien tracer dans ce document, c'est la qualification même d'un stagiaire de la formation continue. Dans quelle mesure un étudiant, un apprenant inscrit à l'université entre dans le cadre de la formation continue. C'est sur ce point-là que je vous propose une modification. Ce paragraphe nous paraît totalement dispensable parce qu'en fait il reprend une circulaire de Simone Bonnafous du 24 février qui précise les choses. Les choses sont précisées juste après, ce n'est pas nécessairement très clair, c'est la raison pour laquelle je souhaiterais qu'on le supprime. Alors, dans quel cadre et à quel moment un apprenant est assujéti et se retrouve en formation continue, c'est dans le cas où la formation proposée nécessite une ingénierie particulière pour l'apprenant. Ingénierie particulière qui peut être de deux ordres. Le premier, une ingénierie administrative, il faut par exemple éditer un contrat, nécessiter un suivi régulier de l'apprenant dans l'assiduité, etc., mais également une ingénierie pédagogique. Le calendrier de la formation doit se plier finalement aux statuts de cet apprenant qui intervient dans nos formations. Tout ça est détaillé dans les premières parties que vous avez dû lire. Je ne sais pas si c'est nécessaire d'aller dans les détails sur ces points mais on pourra y revenir si vous avez des questions.

On revient aussi sur la problématique de l'exonération des frais de formation et de la politique tarifaire sachant qu'il y a la possibilité d'avoir des exonérations, on y reviendra par la suite et que le stagiaire concerné doit s'acquitter d'une redevance minimale fixée par le conseil d'administration.

La tarification VAE des agents de l'uB. Encore une fois, on ne fait que concaténer d'anciennes délibérations. Les agents de l'uB sont exonérés des droits d'inscription et des frais de gestion dans le cadre de la VAE. L'accompagnement de la VAE est assuré par le SEFCA et est facturé en fonction du tarif voté et ce coût est financé à hauteur de 50 % par la composante, dans la limite de huit dossiers de VAE par an. Nous avons, depuis peu, mis en place une commission tarifaire au niveau du SEFCA. Cette commission discute du cas où il est question de réduire le tarif pour une personne sans prise en charge de son entreprise. Cette commission tarifaire est composée du vice-président, donc moi-même, du directeur du SEFCA, de la responsable financière. On se réunit quand c'est nécessaire pour faire le point et vérifier si on peut exonérer d'une partie, les frais de la formation pour un apprenant. L'application du tarif réduit en cas d'autofinancement de la formation avec existence d'un double tarif, avec ou sans prise en charge, effectivement dans la plupart des formations, il y a deux tarifs qui sont affichés, un tarif plein lorsqu'il y a une prise en charge et un tarif sans prise en charge pour l'apprenant. Encore une fois c'est stricto sensu une délibération qui a été évoquée lors d'un précédent CA. On revient sur la problématique du cas où la tarification est sans prise en charge. Dans ce cadre-là, la commission paritaire que j'ai évoquée précédemment se réunit pour vérifier s'il est possible, ou pas, de réduire le coût et la charge pour l'individu en question qui doit s'autofinancer et, en fonction de son quotient familial, nous pouvons baisser le tarif jusqu'à un maximum de 50% du tarif individuel.

On voit ici les modifications opérées qui n'ont pas fait l'objet de vote précédemment. C'est justement un point où nous nous sommes rendu compte en commission paritaire d'un trou dans la raquette, si j'ose dire, c'est quand le candidat en question n'est pas en mesure de nous présenter un avis d'imposition. Ça arrive

dans le cas où l'étudiant est un étudiant étranger qui arrive en France, qui n'a pas cotisé et qui n'a donc pas d'avis d'imposition à nous présenter. Dans ce cas, on vous propose d'avoir une réduction maximum à hauteur de 50% du tarif puisque c'est effectivement extrêmement compliqué pour nous d'évaluer les choses et, au plus simple, on a préféré proposer au conseil d'administration un tarif à hauteur de 50% de réduction. C'est en gros la seule modification que vous pouvez avoir par rapport aux autres tarifications et délibérations que vous avez eues à voter.

On revient également sur la tarification des contrats d'apprentissage publics et privés. Là encore, on a le cas de la tarification de la formation pour les contrats d'apprentissage signés par un service de l'université où on a une réduction du coût de formation à hauteur de 50 % qui a été votée lors d'une précédente délibération en mars 2020. On a aussi le tarif pour le coût d'apprentissage public où c'est vrai qu'avant mars 2020 ce n'était pas très clair au niveau de l'université, donc il avait été voté que les formations en apprentissage du secteur public dans lesquelles il y avait déjà, par ailleurs, un tarif de contrat de professionnalisation, on conserve ce tarif et on continue de l'appliquer aux contrats d'apprentissage publics. Dans le cas où il n'y avait pas de tarification, on avait fait le choix de reprendre le référentiel tarifaire du CNFPT. Ce CNFPT qui était à hauteur de 100 % pour la fonction publique territoriale, 100 % également pour la fonction publique hospitalière puisque, par ailleurs, la fonction publique hospitalière bénéficie de l'aide de la région Bourgogne Franche-Comté, donc majorée à 50 %, et on avait réduit ce coût à hauteur de 75 % pour les employeurs publics d'État.

Concernant les contrats d'apprentissage privés, il y a une petite modification. Pour les apprentis relevant du secteur privé, le conseil d'administration de l'université a fait le choix de ne pas avoir de coûts et de reste à charge au sein des entreprises c'est-à-dire qu'on applique le coût contrat, le NPEC, le niveau de prise en charge proposé par les OPCO. Ici il y avait une petite ambiguïté c'est la raison pour laquelle on propose de modifier à ce niveau-là de la façon suivante, en précisant que les coûts s'appliquent pour les formations dispensées par les CFA de l'université de Bourgogne et ceux de l'association du CFA sup de Bourgogne puisque vous savez qu'on conventionne également des contrats d'apprentissage avec d'autres CFA, des CFA de branche, des CFA externes qui ont leur propre regard sur leur tarification.

Enfin, le contrat de professionnalisation qui est sur une problématique de coût horaire cette fois-ci, à minima de 9,15 €, mais encore une fois on ne change rien, la problématique de la formation continue intégrée qui est sur le même rapport que les coûts contrats pour la formation professionnelle.

Et par la suite, en annexe, vous avez l'ensemble des tarifs qui sont proposés pour l'ensemble de nos formations qui n'ont subi aucune modification depuis les dernières délibérations que vous avez votées.

L'idée c'est d'avoir un document complet qui reprend l'ensemble de la tarification.

Si vous avez des questions à ce sujet.

Mme Cénac.- Merci pour ce travail et la présentation. C'est vrai que le fait d'avoir un document synthétique avec tous les tarifs est vraiment appréciable. Juste une question sur la façon dont sont décidées les tarifications des formations spécifiques dans les derniers tableaux à la fin du document où c'est détaillé pour des raisons internes à la formation. Mais où est le lieu de la décision de ce montant, est-ce qu'il y a une forme d'harmonisation pour l'établissement, est-ce qu'ils sont

discutés quelque part ou c'est simplement la formation qui décide de demander des tarifs spécifiques ? Je m'interrogeais sur la façon dont c'était décidé.

M. Demonceaux.- En l'état c'est les tarifs qui sont appliqués à ce jour, il n'y a aucune modification aujourd'hui. Effectivement, c'est une bonne question. En fait sur le principe, on en discute avec le responsable pédagogique, le SEFCA, pour vérifier si on est bien à coût autofinançable de la formation, en fonction du budget, en fonction des prévisions du nombre d'apprenants. Ceci est harmonisé et discuté dans le cadre de la commission finances que j'ai évoquée tout à l'heure.

Mme Lang-Ripert.- Merci pour cette présentation. J'ai encore un sujet, pas sur ces tarifs, pas en tant que tels mais sur un public particulier qu'on accueille à l'Inspé dans un master avec deux parcours et si on applique stricto sensu ces tarifs, on ferme ces deux masters au public particulier des enseignants qui sont en poste dans l'académie. Si on applique, on les ferme et pour autant, l'Inspé est obligé de présenter cette mention dans son accréditation. Tout ça pour dire que, et pour ne pas perdre les membres du CA, je vais m'abstenir sur ce vote dans l'idée de poursuivre la discussion ensemble autour de ce sujet qui, pour moi, est encore en discussion. En sachant qu'on a très bien travaillé avec monsieur Thomas du SEFCA donc il y a zéro problème en soit. C'est juste qu'on n'a pas réussi à aboutir

M. Le Moyne.- J'avais deux questions. Une, c'est sur le deuxième paragraphe de l'article 2, la reprise d'études, je n'ai pas compris s'il fallait l'enlever ou s'il était laissé tel quel ?

M. Demonceaux.- On préfère le retirer, il est redondant par rapport à la suite et il n'est pas forcément bien rédigé.

M. Le Moyne.- Parce que ce qu'on appelle des stagiaires en formation continue, c'est bien défini par ailleurs.

M. Demonceaux.- Oui, c'est exactement dans le cadre qui suit, c'est-à-dire que c'est des personnes qui mobilisent leur CPF, le stagiaire de formation continue doit bénéficier d'une ingénierie et de prestations spécifiques, c'est ce que j'ai évoqué, ingénierie à la fois administrative et/ou pédagogique.

M. Le Moyne.- Merci. Et j'avais une question/remarque sur le paragraphe B de l'article 3, c'est la tarification des validations des acquis de l'expérience pour les agents de l'uB. Il est marqué que le coût est financé à 50 % par la composante, c'est laquelle de composante, c'est la composante dans laquelle est affecté l'agent ?

M. Demonceaux.- Oui.

M. Le Moyne.- Il faudrait le préciser.

M. Demonceaux.- Encore une fois, on a repris le texte de la délibération d'un CA mais on peut le préciser.

M. Le Moyne.- Et pourquoi seulement huit dossiers de VAE par an ?

M. Demonceaux.- C'est le fruit de l'histoire. Pourquoi dans la limite de huit dossiers de VAE par an ? Je ne sais pas, je n'étais pas dans cette délibération à l'époque mais je pense que huit par an, ce n'est déjà pas si mal, par composante. Mais pourquoi huit, c'est une question.

M. Le Moyne.- Le personnel de l'université de Bourgogne doit se former, restreindre à huit... Il y a 3000 personnels, huit dossiers de VAE financés pour ces personnels à l'université sur 3000....

M. Demonceaux.- C'est par composante.

M. Le Moyne.- Ah c'est par composante ! Alors par contre, pour certaines composantes, ce n'est pas tenable. Il n'y a peut-être que moi qui ai mal compris, huit par composante, alors ça fait beaucoup.

Le Président.- J'imagine que si un jour il y a une situation de blocage particulièrement difficile, on peut exceptionnellement assouplir la règle. Je crois qu'il faut faire les choses de manière intelligente.

M. Hervé.- S'il n'y a plus de question, je vais vous donner lecture de la délibération : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les tarifs de formation continue et par apprentissage applicables au 26 avril 2023. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? une abstention. Merci.

19 voix pour, 1 abstention

M. Hervé.- Point suivant, question relative aux ressources humaines avec Edith Sales-Wuillemin, VP QVT, qui va vous présenter l'enquête qualité de vie au travail.

Le Président.- Merci à Cédric Demonceaux pour cette synthèse des tarifs et nous allons pouvoir écouter Edith Sales-Wuillemin.

VI - Question relative aux ressources humaines - Présentation de l'enquête Qualité de vie au travail

Mme Sales-Wuillemin.- Bonjour à toutes et à tous. Veuillez déjà m'excuser si vous avez déjà vu ce résultat d'enquête QVT. Je vais présenter une étape importante dans la mise en place du plan d'action qualité de vie au travail. Pour réaliser cette enquête, je me suis appuyée sur le service de Linda Gharzouli, PSQVT maintenant, prévention, sécurité, qualité de vie au travail et les données ont été recueillies et en grande partie traitées par Manon Vaquez-Broc et Karine Capon pour ce qui concerne les aspects quantitatifs et qualitatifs. Je vais vous présenter les données que nous avons recueillies, bien évidemment l'enquête est assez vaste, assez large. Pour ceux qui y ont participé, vous avez pu voir qu'elle est assez longue, il y a pas mal d'indicateurs et je crois qu'on a pas mal d'éléments à travailler en finesse pour pouvoir justement adapter au mieux notre plan d'action. Notre action

a démarré en 2021 où on a mis en place un Copil QVT. Il a permis justement de commencer à réfléchir à cette enquête, comment on pourrait la mener, l'idée étant que cette enquête qui a été réalisée et diffusée durant les mois d'avril et mai 2022, nous allons la mettre en routine, c'est-à-dire chaque année on va la faire passer. Donc on peut s'attendre déjà, non pas pour cette année, avril-mai 2023, mais très probablement aux alentours de la rentrée aux alentours d'octobre-novembre pour faire passer cette deuxième diffusion.

Également on a mis en place le Copil égalité femmes-hommes qui a permis justement de pouvoir articuler la politique qualité de vie au travail avec la politique de l'égalité, notamment de l'évolution dans l'emploi. Également on a mis en place en 2021 l'enquête bien-être en période de confinement, puisque nous étions à ce moment-là tous confinés et c'est cette première étape qui a permis d'établir quelques éléments de vigilance.

On a également fait des actions de sensibilisation qualité de vie au travail avec des journées VSS, des journées égalité, des semaines QVT où on a fait intervenir des différents conférenciers, on a fait des ateliers, on a réfléchi.

On a mis en place également le dispositif qualité de vie au travail avec la cellule qualité de vie au travail et le dispositif harcèlement. On a déjà mis un certain nombre de dispositifs en place et on a demandé aux personnes qui ont répondu à l'enquête de pouvoir donner leur retour sur ce dispositif.

En 2022, on a également mis en place le QVT Tour c'est-à-dire qu'on est passé dans différentes composantes pour pouvoir recueillir les attentes et les difficultés.

Aujourd'hui, je présente les résultats de cette enquête QVT, vous présenter les premiers éléments en termes de réflexion. On diffuse cette enquête et les groupes de travail sont déjà à l'œuvre puisqu'on est en train de faire le bilan aujourd'hui. Normalement je devrais pouvoir vous présenter un bilan établi avec des actions précises parce qu'il est bon de fixer les objectifs mais c'est toujours mieux de fixer les moyens, c'est-à-dire comment on va faire pour atteindre ces objectifs, pas que des moyens financiers mais des moyens organisationnels.

L'enquête a réuni 918 réponses exploitables, en réalité il y avait 1282 réponses au total. Ça représente 32 % des personnels de l'uB c'est-à-dire un sur trois, donc en termes de taille d'échantillon, on est tout à fait satisfaits. En termes de qualité d'échantillon, on n'a pas encore homogénéisé notre échantillon pour qu'il soit représentatif de notre population de 3000 personnels mais on y est attaché et on va le faire au fur et à mesure. Néanmoins, les tendances sont tellement importantes que même si on changeait les variations de notre échantillon, ça ne changerait rien.

L'enquête a été faite entre le 26 avril et le 20 mai. On a eu une grosse proportion de personnels BIATSS qui ont répondu, 42,72 % des BIATSS ont répondu contre 20,93 % des enseignants, enseignants-chercheurs. On a une moins grande participation des enseignants, enseignants-chercheurs mais ça reste quand même assez raisonnable. Je vous ai mis les différentes composantes, à combien elles ont participé, ce n'est pas pour les comparer mais voir globalement ces tendances. Les femmes participent plus que les hommes parce qu'on a un personnel féminin un peu plus important et, traditionnellement, elles répondent plus souvent aux enquêtes.

On a mesuré la qualité de vie au travail, ça ressemble finalement à beaucoup de choses, beaucoup de représentations derrière la qualité de vie au travail. Pour nous c'est six dimensions et donc ça veut dire que la qualité de vie au travail c'est la satisfaction concernant chacune de ces dimensions et, globalement, la satisfaction globale concernant les conditions de travail. Donc, il y a l'environnement

physique du travail, les tâches et l'aménagement du temps de travail, ce dont on parle de plus en plus, l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, les relations sociales avec les collègues de travail, le soutien de la hiérarchie et le sentiment de reconnaissance et l'évolution dans le travail. L'évolution dans le travail, ça renvoie par exemple au fait que nos personnels puissent accéder à des VAE et pouvoir faire des formations et profiter des formations que nous-mêmes nous délivrons. La question du lien vie professionnelle vie personnelle, c'est la question des horaires, de la charge de travail, l'aménagement du temps de travail, l'aménagement du travail et des tâches, c'est le fameux « qui fait quoi ? », c'est souvent source de conflit. Le soutien de la hiérarchie, le sentiment de reconnaissance évidemment, ce n'est pas que la fiche de paie à la fin du mois, c'est aussi le retour que l'on peut avoir du travail que l'on réalise. On a couplé également avec des échelles liées aux RPS, risques psycho-sociaux, à savoir le stress, le bien-être général et l'anxiété dépression. Pourquoi ? Parce qu'on a des niveaux qui sont déjà bien cartographiés et on est capable de dire où on en est au niveau des RPS. Faire de la QVT, ça ne veut pas dire qu'on élimine les RPS mais on va relier ces fameux RPS avec les conditions de travail. On a utilisé des échelles qui permettent justement de mesurer cela avec précision. Il y a l'échelle de stress, PSS, l'échelle qu'on appelle de (*mot inaudible*) et puis l'échelle d'anxiété dépression qu'on utilise assez fréquemment.

Ce qui nous intéresse dans la qualité de vie au travail c'est d'aller regarder, à la fois sur chacune des dimensions et à la fois sur les écarts qui peuvent exister entre ce qui est perçu et ce qui est attendu. C'est important parce qu'on peut mesurer la qualité de vie au travail qui est perçue et voir comme un thermomètre où on en est de son ressenti et deuxièmement on peut orienter la politique en termes de plan d'action par rapport à l'attendu. Quand on a un attendu, on sait vers où on doit aller. Dans un premier temps, on a proposé de pouvoir travailler là où les écarts entre l'attendu et le perçu sont le plus importants, là où on a une plus grande marge de progression. Environnement physique de travail, vous voyez que l'écart, le fameux delta au milieu est de 0,88, ce n'est pas le plus élevé. Globalement, on a un bon ressenti et des attentes élevées, peu d'écart. Les tâches et l'aménagement du temps de travail, c'est là qu'on a un delta assez élevé et c'est ce qui va orienter notre plan d'action. Vie professionnelle, vie personnelle, le delta n'est pas très élevé et par ailleurs il y a de relativement bonnes conditions. De toute façon, globalement on a une bonne QVT. Ensuite, pour ce qui concerne les relations sociales au travail, là aussi un écart peu élevé, 0,74, par contre on commence à arriver à des choses beaucoup plus basses, à savoir le soutien de la hiérarchie et le sentiment de reconnaissance et enfin l'évolution dans le travail. L'évolution dans le travail, c'est là que l'écart est le plus élevé. Je vais peut-être vous dire quelque chose qui n'est pas forcément très confidentiel mais je travaille avec d'autres organismes notamment avec le ministère de la Justice, et c'est exactement les mêmes résultats sur les trois items, l'écart c'est là qu'il est le plus élevé. Donc, c'est intéressant de voir qu'on va retrouver cela sur différentes organisations de travail, ce n'est pas quelque chose qui nous est spécifique, mais ce n'est pas pour autant que ce n'est pas quelque chose sur lequel on va travailler. Ensuite on a été regarder sur les aspects liés aux risques psycho-sociaux et globalement on n'est pas en vigilance orange, on est plutôt en vert, ça veut dire qu'on est tout bon. On a globalement un niveau de stress qui est faible, un bien-être qui est plutôt bien et pas de symptomatologie particulière d'anxiété ou de dépression.

Quand on regarde maintenant les variables socio-démographiques, on a regardé chacune des variables, c'est-à-dire, le sexe, l'âge, la catégorie, c'est-à-dire

personnel BIATSS et enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et la relation contractuelle au niveau de l'emploi notamment les titulaires et les contractuels. Pour ce qui concerne le sexe, on compare femmes et hommes. Globalement 3,28 pour les femmes, 3,19 pour les hommes, il n'y a pas de différence significative, les deux endroits où il y a une différence entre les hommes et les femmes, c'est essentiellement sur les tâches et l'aménagement du temps de travail et sur l'équilibre vie professionnelle vie personnelle et globalement pour les femmes c'est mieux que pour les hommes. Par contre une grosse différence entre l'attendu et le perçu, chez les femmes par contre, l'attendu est plus élevé. Ensuite, sur le stress, le bien-être, la symptomatologie anxiété et dépression, ça va être un peu une blague réchauffée, les femmes sont anxieuses et les hommes sont dépressifs et c'est vrai au niveau des statistiques nationales, c'est exactement ça, les femmes ont tendance à l'anxiété et les hommes à la dépression, je n'ai pas cherché de relation causale, je n'en chercherai pas non plus. Pour ce qui concerne l'âge, l'âge est forcément corrélé avec la durée dans l'emploi. On s'aperçoit qu'avec l'augmentation de l'âge on a une diminution de la qualité de vie au travail perçue. C'est quelque chose qu'on va regarder de façon plus précise. Est-ce que l'accès aux fonctions d'encadrement pour lesquelles on a un petit souci en termes de QVT, est-ce que c'est dû à autre chose, peut-être des exigences plus importantes, on va le regarder.

Autre résultat sur les catégories de personnels, c'est un résultat très intéressant, ce qu'on a pu voir apparaître, c'est qu'on a un état de qualité de vie au travail moins bon chez les enseignants, enseignants-chercheurs comparativement aux BIATSS. C'est significatif. Globalement c'est bon, mais c'est moins bon pour les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et ça sur toutes les dimensions que je vous ai données tout à l'heure, ça va toujours dans le même sens. Ça ça doit être un point de vigilance pour nous. Ensuite sur le stress, l'anxiété la dépression, même chose pour les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, un score de stress plus élevé, de bien-être moins élevé et d'anxiété dépression plus important.

Qu'est-ce qui apparaît en termes plus qualitatifs, c'est essentiellement l'écart qui va être présent entre le perçu et l'attendu et notamment sur les tâches et l'aménagement du temps de travail, notamment deux items qui ressortent beaucoup c'est ne pas avoir suffisamment de temps pour réaliser les tâches et une quantité de travail qui est jugée déraisonnable, elle apparaît moins raisonnable comparativement au personnel BIATSS. On est allé regarder aussi qualitativement sur ça, mais je ne vous le lis pas parce que c'est difficile à lire vu la taille du diagramme mais on voit apparaître trois pôles, les tâches administratives, l'enseignement et la gestion pédagogique. Et donc ces trois pôles sont en tension pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Pour ce qui concerne l'équilibre vie professionnelle vie personnelle, là aussi grosse différence entre personnels BIATSS et enseignants et enseignants-chercheurs et sur le cloisonnement vie professionnelle vie personnelle, le rythme de travail, etc., on retrouve toujours tout dans le même sens c'est-à-dire une difficulté chez ces personnels.

Pour ce qui concerne la relation contractuelle, on a été étonné mais en tout cas les personnels titulaires ont une moins bonne qualité de vie au travail que les personnels qui sont contractuels. Ça veut dire que ça va se marquer sur essentiellement les tâches et l'aménagement du temps de travail, l'équilibre vie professionnelle vie personnelle, essentiellement également la question du soutien de la hiérarchie et des relations sociales au travail. Pourquoi ? Quand on est allé creuser dans le verbatim, c'est eux qui font le tuilage quand les contractuels prennent leur poste et c'est le titulaire qui va faire le travail à ce moment-là. Pareil

pour la cartographie, on se retrouve avec tous nos indicateurs RPS, ils sont bons mais ils sont moins bons pour ce qui concerne les titulaires par rapport aux contractuels.

Et enfin, sur l'encadrement, on a comparé les personnes qui avaient une fonction d'encadrement versus pas de fonction d'encadrement, et là aussi on s'aperçoit que le niveau de QVT est significativement différent et donc les personnes qui exercent une fonction d'encadrement ont une moins bonne QVT. Là aussi on est allé regarder les verbatim, pourquoi ? Eh bien on est en sortie de crise sanitaire, toute la mise en place des protocoles, tous les changements organisationnels ont été absorbés par les équipes bien sûr mais par l'encadrement, on a tous les ingrédients pour que la difficulté se retrouve à cet endroit-là. Même chose au niveau de nos indicateurs RPS, du stress plus élevé et puis une anxiété plus importante, anxiété par rapport à « qu'est ce qui va nous arriver par la suite ? ».

En résumé, on a mis en place des groupes de travail qu'on a amenés à réfléchir sur ces trois questions, à savoir le soutien de la hiérarchie et le sentiment de reconnaissance, les tâches et l'aménagement du temps de travail et l'évolution dans l'emploi. Ces groupes de travail ont été à l'œuvre, on est en train de compiler tout cela mais globalement voilà vers quoi on va tendre. La question du renforcement de la formation et de l'accompagnement des encadrants, pour des raisons qui sont plus en prise avec la question des RPS et du (*mot inaudible*) QVT mais aussi parce que, on le sait, les enquêtes le montrent, un encadrant stressé stresse son équipe, par définition il y a des dommages collatéraux. Sur la facilitation à l'accès à l'information également, il y a des dispositifs qui existent mais pas forcément connus, faciliter également l'intégration des personnels contractuels pour pouvoir réfléchir à comment faire la mise sur poste et pas au dernier moment et donc assez mal tuillée, et aussi renforcer l'accompagnement des carrières et la mobilité parce qu'on a des personnels, parfois, qui ont le sentiment de ne pas être reconnus parce qu'ils sont sur des postes de catégorie C alors qu'ils ont très largement le niveau pour atteindre du B ou du A et le sentiment qu'ils ne sont pas reconnus pour leur travail alors qu'ils pourraient très facilement intégrer d'autres fonctions. Donc, il faut qu'on fasse un travail pour faciliter ces connexions.

J'en ai terminé, merci pour votre attention et je me tiens à votre disposition pour toute réponse.

Le Président.- Merci beaucoup, c'est très intéressant parce que chacun d'entre nous peut s'y retrouver à un moment ou à un autre et y retrouver aussi des situations qu'il a rencontrées autour de lui. Ce qui est intéressant, ce n'est pas seulement de faire le constat, c'est d'avoir des groupes de travail qui vont essayer de proposer des solutions, il faut qu'on évolue dans le bon sens, qu'on améliore les choses, évidemment. Je ne suis pas naïf, on n'a pas de baguette magique, on ne va pas tout transformer du jour au lendemain, ce n'est pas vrai mais en revanche, il faut vraiment que les propositions qui seront faites soient expérimentées et veiller à ce qu'elles soient efficaces car, si on fait des choses en pensant qu'on va dans le bon sens et que ça ne marche pas, ça ne sert à rien. Donc on est bien dans un travail au long cours, un travail qui doit véritablement modifier la manière dont nous travaillons. L'objectif c'est que ça aille mieux pour tout le monde mais on sait bien que tout ça ce sont des moyennes, ce sont des chiffres, ce ne sont pas des situations purement individuelles, bien sûr. En tout cas, je trouve, pour ma part, que c'est un travail absolument remarquable parce que ça confirme pas mal de choses qu'on pensait de manière intuitive, ça permet de rationaliser le constat et ça permet d'essayer de

trouver les meilleures solutions aux difficultés que nous rencontrons dans la relation de travail de manière générale.

Ce qui est intéressant, c'est que les trois points d'attention sont des points qui se retrouvent dans d'autres secteurs de la fonction publique donc on n'est pas, de ce point de vue-là spécifiques mais comme tu l'as souligné tout à l'heure, on a peut-être des réponses à apporter, nous, localement, parce que on sent bien qu'il y a des choses qui tiennent aussi à la politique nationale en matière d'emploi fonctionnaire et contractuel. Donc essayons d'amortir, nous, le mieux possible.

Oui Peggy ?

Mme Cénac.- Je vous remercie pour cette présentation et ce travail très intéressant. Je voulais juste vous faire un petit retour complémentaire de plusieurs collègues qui nous ont contactés et qui se sentent en situation de malaise ou de conflit avec la hiérarchie et qui hésitent, soit à venir aux réunions que vous faites, je pensais au QVT Tour ou à répondre à des enquêtes, parce qu'ils ne savent pas qui va avoir accès à ce qui est écrit, particulièrement pour les collègues qui sont en situation difficile avec la hiérarchie, ils se disent « est-ce que je peux faire confiance aux personnes à qui je vais dire des choses, est-ce que ça va être répété aux directeurs de labos ? Etc. » Donc le fait de ne pas afficher de façon suffisamment claire qui va avoir accès aux documents nominativement parce que ce n'est pas la fonction qui importe, c'est vraiment le nom des personnes, pour franchir le pas et donc je connais beaucoup de collègues qui malheureusement, n'ont pas saisi cette opportunité à cause de ces raisons. C'est ce que je voulais vous témoigner aujourd'hui.

Mme Sales-Wuillemin.- Pour répondre à votre question, tous les dispositifs qui ont été mis en place, que ce soit l'écoute, que ce soit les diagnostics, que ce soit le dispositif QVT ou harcèlement, derrière il y a des personnes qui sont soumises au secret. C'est les psychologues du travail, il y a une obligation de secret, bien évidemment et d'ailleurs on prend beaucoup de précautions, c'est-à-dire que tant que la personne ne donne pas l'autorisation de donner son nom, on ne pourra déjà même pas communiquer entre nous, c'est même pire que ça, on ne peut même pas parler d'une situation si on n'a pas l'autorisation et ensuite l'autorisation est donnée pour pouvoir communiquer entre les psychologues du travail et dans un deuxième temps la situation est traitée en confidentialité pour essayer de dénouer la situation. On en a dénoué quelques-unes et on a toujours veillé au strict respect de cette confidentialité. C'est pour ça que je vous ai mis que les chargés de développement QVT, elles sont psychologues du travail. La psychologue du travail qui participe aussi à ce dispositif et les psychologues sont soumis à cette obligation.

Mme Cénac.- Il faudrait peut-être l'ajouter au début de l'enquête pour que ce soit vraiment visible

Mme Sales-Wuillemin.- Je pensais l'avoir mis, je vais le faire sur le document, merci de la suggestion.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres choses ? Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Déjà, vous remercier pour le travail fait parce que ça donne une bonne situation de la qualité de vie au travail à l'université. Dans le même sens

que la remarque de Peggy sur la confidentialité, est-ce que vous avez fait une étude par labo, par secteur, par composante, alors évidemment ça reste confidentiel j'imagine. Parce qu'on a des remontées de collègues et souvent, quand il y a des problèmes, c'est ciblé à tel endroit, et qui demandent un accompagnement de la personne qui a des difficultés mais aussi de l'encadrement qui peut avoir des difficultés, qui peut être soumis, comme vous l'avez dit, au stress et qui stresse ses équipes, là évidemment on ne va pas diffuser la partie mais est-ce que par UFR, vous avez fait ça, et après vous avez des leviers pour intervenir ?

Mme Sales-Wuillemin.- Pour dire les choses de manière extrêmement concrètes, on l'a fait à ce grain-là, c'est-à-dire labo, UFR, etc., on ne le diffuse pas parce que justement, vous l'avez bien remarqué, c'est confidentiel mais pour nous ça sert de tableau de bord. Et donc ce tableau de bord permet de voir les points rouges, orange et verts et ensuite il nous faut quand même un deuxième levier c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait des témoignages. A partir du moment où on a que ça, ça ne suffit pas pour intervenir mais si on a un témoignage, ça peut être un directeur, une directrice d'UFR, de labo, qui signale qu'il y a quelque chose qui ne se passe pas bien, ça peut être un témoin indirect, un collègue, une collègue, et c'est aussi les victimes qui peuvent venir témoigner. Donc à partir de là, on croise les deux et on s'aperçoit que c'est quelque chose qui n'est pas qu'individuel, ça va toucher plusieurs personnes et qu'il y a là matière et donc on va commencer à faire une enquête au plus près pour aller analyser, regarder quelles sont les raisons de cette situation et ensuite accompagner.

M. Deroussiaux.- Merci.

Le Président.- Merci Edith et encore bravo pour le travail remarquable qui est le début du processus, un début déjà bien entamé. Merci aussi aux équipes qui t'ont accompagnée parce qu'il y a un énorme travail qui a été réalisé par l'équipe. Je crois au total, au service PSQVT, il y a sept personnes donc on est passé de trois à sept, il est nécessaire de mettre des moyens, c'est important. On essaie de faire les choses le mieux possible et le plus sérieusement possible. Merci beaucoup.

M. Hervé.- Je vais juste ajouter un point, le service QVT a été soutenu à l'aide d'un projet DSG donc parfois on a quand même des financements stratégiques de la part de l'État, même s'ils sont modestes.

Le Président.- Là, c'était véritablement stratégique car c'est la structure de l'établissement qui, petit à petit, dans l'organisation du travail, va se trouver modifiée donc c'est véritablement stratégique.

Mme Sales-Wuillemin.- J'ai oublié de le dire mais pour nous c'est un levier d'attractivité.

Le Président.- Absolument, c'est aussi un levier d'attractivité. On sait très bien que du point de vue des rémunérations et notamment en ce moment avec le marché de l'emploi qui est particulièrement favorable aux salariés, on n'est pas sur ce critère-là, particulièrement attractif, en revanche, travailler à l'université ça a du sens, dans la mission de service public de l'enseignement supérieur et de recherche qui est la nôtre, c'est assez valorisant mais évidemment ça ne suffit pas, il faut aussi

qu'on y travaille dans de bonnes conditions. Donc quand ça ne va pas, il faut réagir et c'est tout ce travail de politique sociale que nous sommes en train de mener. Merci Edith et merci à vous pour vos interventions.

Karen Fiorentino, vice-présidente en charge de la CFVU nous a rejoint, bonjour Karen. Tu vas pouvoir aborder le point suivant de l'ordre du jour.

VII) Projet d'offre de formation du 1er et du 2e cycle pour la période 2024-2028 Dossier d'évaluation de l'IUT de Chalon-sur-Saône dans le cadre du déploiement de la licence professionnelle "Bachelor universitaire de technologie"

M. Hervé.- Le point sur le BUT Bachelor universitaire de technologie, IUT de Chalon, le dossier qui a été déposé pour l'accréditation et ensuite un lot sur la CFVU.

Mme Fiorentino.- Bonjour à tous, bonjour à toutes.

Pour le point concernant l'offre de formation 1^{er} et 2^e cycle, période 2024-2028, dossier d'évaluation de l'IUT de Chalon-sur-Saône. Vous vous rappelez que lors du conseil d'administration du 9 mars dernier consacré à la prochaine offre de formation, vous avez voté le dossier d'autoévaluation pour la commission consultative nationale des IUT de Dijon-Auxerre et du Creusot et je vous avais précisé que l'IUT de Chalon n'avait pas été en mesure de transmettre son dossier pour vote. En effet les IUT ont un double travail avec à la fois l'autoévaluation HCERES, l'évaluation CCN plus les fiches filières du BUT 3 à rédiger, plus la prochaine offre de formation à traiter, autant dire que les tâches n'ont pas manquées. Le dossier de l'IUT de Chalon a été transmis à la CCN avec un courrier du président précisant que ce dossier serait soumis au prochain conseil d'administration, c'est chose faite. Dérogation qui a été autorisée par le MESRI au niveau national, étant donné le caractère très serré du calendrier. C'est ce dossier qui est soumis aujourd'hui à votre vote. Il est constitué de la même manière que les deux autres dossiers CCN, il y a une partie qui contient des données quantitatives, nombre de places, taux de pression, nombre d'abandons, soit pour l'année 2021-2022 qui est la première année de fonctionnement des BUT soit pour les années 2019-2020-2021 pour la capacité à mobiliser des ressources, à gérer un budget et ce dossier contient également des données qualitatives qui sont contenues dans un document de 20 pages qui traite de certains items sur l'environnement de la formation, le pilotage et la gestion des ressources humaines. Voilà ce que je pouvais vous dire pour la présentation de ce point.

M. Hervé.- Avez-vous des questions, des remarques ? On peut passer au vote. Le conseil d'administration après en avoir délibéré approuve, l'évaluation de l'IUT de Chalon-sur-Saône dans le cadre du déploiement de la licence professionnelle bachelor universitaire de technologie pour la période 2024-2028. Est-ce qu'il y a des refus de vote ? Vote contre ? Abstentions ?

20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci beaucoup. On passe au point suivant avec un lot de travaux de la CFVU que Karen va vous détailler.

VIII) Travaux de la commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU) du 27 mars 2023

1. Travaux de la commission FSDIE du 22 février 2023
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 6 mars 2023
 - 2.1 Projets internationaux
 - 2.2 Création du département d'anatomie de l'UFR Santé

Mme Fiorentino.- Alors tout d'abord, dans un premier temps, lors de cette CFVU, nous nous sommes prononcés sur les travaux de la commission FSDIE du 22 février dernier. Cette commission s'est prononcée sur des demandes de subventions pour 11 projets associatifs. Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable, sauf le projet qui avait été présenté par la FEBIA, WE2FWEF, le budget étant incomplet, il manquait la demande de FSDIE dans les recettes, le montant demandé excédait 50% maximum du budget attribuable. Donc un délai a été laissé à l'association pour corriger le budget puis passer devant la prochaine commission FSDIE. La commission s'est ensuite prononcée sur une convention annuelle avec Adexpra Radio Dijon campus. Donc ça c'est une reconduction à l'identique. Enfin, la commission s'est prononcée sur les aides accordées aux élus étudiants. En effet, les élus étudiants des conseils ont droit à une somme d'argent forfaitaire lorsqu'ils ont régulièrement siégé dans les instances où ils sont élus, un petit dédommagement pour le temps consacré à la collectivité. Pour l'année 2022 donc, soit de janvier à juin avant le renouvellement des conseils, soit de septembre à décembre. Avec cette particularité que la somme en question est reversée non pas aux étudiants, mais à une association de leur choix. Le montant est le même, quel que soit le conseil CR, CA, CFVU, il est de 100 € pour les suppléants et 200 € pour les titulaires. Les travaux de la FSDIE ont été adoptés à l'unanimité.

Ont ensuite été présentés des projets internationaux. Plus exactement 12 projets + 1 projet d'internationalisation et une annexe financière. Donc concernant les projets diplômants, il n'y en a qu'un, c'est un projet avec le Maroc avec le partenaire ESISA à Fès et l'UFR Sciences et techniques, il permet au master 2 BDIA d'accueillir des étudiants à titre diplômant dans ses effectifs. Ont été présentés ensuite des projets non-diplômants donc permettant des échanges d'étudiants pour un ou deux semestres avec le CEGEP Saint-Hyacinthe au Canada, l'Université Dong-A University en Corée du Sud, BINUS University en Indonésie, la Taylor's University en Malaisie ainsi que l'Islamic University Malaysia, la National Chengchi University à Taiwan, University of Illinois, États-Unis, la Ho Chi Minh University of Economics and Finance, au Vietnam. A été présenté aussi un projet d'internationalisation avec l'Association universitaire internationale du vin et des produits de la vigne. Cette association gère les volets académiques de l'OIV, l'Organisation internationale de la vigne et du vin, dont le siège est désormais à Dijon. Il va y avoir la mise en place d'un diplôme spécifique dans le domaine du management de la vigne et du vin, cela permet à des enseignants de l'IUVV, de l'Institut Jules Guyot, de donner des cours dispensés par l'OIV, dans les locaux de l'Institut Agro de Montpellier. Enfin, a été présentée une annexe financière concernant les États-Unis, plus exactement l'université du New Hampshire et concerne l'UFR Langues et communication. En fait, il s'agit d'une annexe de soutien financier qui va être fourni par l'université du New Hampshire. Soutien financier qui est justifié par les actions qui doivent être mises en place par l'université de Bourgogne au profit des étudiants américains accueillis chez nous notamment des cours particuliers, mais aussi le fait que les enseignants doivent se rendre disponibles auprès de ces étudiants. Donc ça permet de respecter

les exigences du partenaire américain. Ces projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité.

Enfin, a été présentée la création d'un département d'anatomie à l'UFR Santé et des statuts de ce nouveau département. Cette création est imposée par une évolution réglementaire. Le texte de ces statuts est passé devant la commission de la pédagogie, puis devant la CFVU. Les statuts ont fait l'objet de nombreux échanges avec la cellule juridique que je profite de l'occasion pour remercier. En effet, l'UFR Sciences de santé est dans l'obligation de créer ce nouveau département à des fins de recherche et d'expérimentation dans le cadre de l'enseignement. Cette obligation fait suite au décret de 2022 qui lui-même fait suite à l'affaire du charnier de Paris Descartes. Ce centre de gestion des corps a fait l'objet d'un scandale il y a quelques années. Des corps mal conservés et un trafic de corps. L'UFR est déjà dotée d'un laboratoire d'anatomie et elle devrait être dotée d'un département avec des statuts, statuts au sein desquels seront distingués le laboratoire d'anatomie et le centre du don du corps, l'un ne fonctionnant pas sans l'autre. Alors, il est vrai que la dissection fait de moins en moins appel à l'humain grâce notamment au projet financé par la région, on peut s'appuyer de plus en plus sur la 3D, mais les étudiants ont toujours besoin de s'appuyer sur des corps pour les études. Le professeur Cheynel est le directeur de ce laboratoire, il sera le directeur du département et le directeur du centre de don du corps sera le docteur Guillier. Je précise que le décret de 2022 va avoir un impact financier puisque jusqu'à présent c'était les familles qui payaient l'acheminement du corps jusqu'à l'UFRF. Maintenant, ce sera, d'après le décret, à l'UFR de prendre en charge le transport du donneur jusqu'à l'UFR, ensuite jusqu'au crématorium, ainsi que la crémation. Alors quelques questions restent encore en suspens, notamment parce que des six arrêtés d'application de ce décret, il n'y en a qu'un pour le moment qui est sorti, les autres ne devraient pas suivre et le seul arrêté qui est sorti c'est celui qui concerne justement la constitution du dossier d'autorisation pour le devenir du centre du don du corps. Voilà ce que je pouvais vous dire. La création de ce département et les statuts du département ont été adoptés à l'unanimité des membres de la CFVU.

M. Hervé.- Merci Karen, est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Non, très bien. Si tel n'est pas le cas, la délibération propose d'approuver en bloc les travaux de de la CFVU.

Mme Cénac.- J'avais une question dans le document sur le FSDIE. C'est le montant qui est beaucoup plus important que les autres qui sollicite ma question. Et il n'y a pas beaucoup d'informations dessus, c'est au milieu du document la ligne 494, « un bus, un campus », le coût du projet c'est 36 616€, on financerait 10 879€. Et je me demandais ce que c'était que ce bus, pour quoi il était fait, parce que c'est un montant plus important que les autres dotations, donc c'est une question de curiosité.

Mme Fiorentino.- L'importance de la somme dépend de l'ampleur du projet. Je ne pourrais pas vous en dire plus sur la nature même du projet.

Mme Veillé.- Le but du projet, c'est de permettre à des étudiants en grande précarité de partir en vacances pendant une semaine. Donc il y a eu une demande FSDIE pour permettre à des étudiants en très grande précarité de pouvoir partir au moins une fois dans l'année en vacances.

M. Hervé.- Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions je vais donner lecture de la délibération. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 27 mars 2023 :

- Travaux de la commission FSDIE du 22 février 2023, la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations et l'aide aux élus étudiants
- Travaux de la commission de la pédagogie du 6 mars 2023
 - Projets internationaux
 - Création du département d'anatomie de l'UFR des Sciences de Santé.

Qui refuse de prendre part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

Merci, adopté à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- On passe au point suivant, travaux de la commission de la recherche avec Pascal.

IX - Travaux de la commission de la recherche du 16 mars 2023

1. Prélèvements des frais de gestion sur les contrats de recherche

M. Neige.- Le premier point qui concerne les travaux de la commission de la recherche concerne les prélèvements des frais de gestion sur les contrats de recherche. La commission de la recherche s'est penchée sur cette question pour deux raisons. D'une part, les modalités réglementaires des organismes qui nous fournissent des contrats de recherche comme l'ANR par exemple, évoluent donc il faut qu'on s'adapte et le deuxième point qui concoure à cette adaptation c'est que les organismes, les établissements autour de nous, évoluent également dans leurs prélèvements des frais de gestion et il faut aussi qu'on s'adapte pour ne pas être trop décalés vis-à-vis de nos autres partenaires et pour éviter que dans les UMR, il y ait un effet d'aubaine en allant faire gérer des contrats sur un établissement ou un autre. On a voulu se recaler pour ces deux raisons et vous avez un document qui vous propose un ensemble de dispositions qui collent à la réglementation et qui est globalement collé également sur les dispositions du CNRS, et qui je crois a trouvé un équilibre, c'est ce qu'on propose, un équilibre entre la partie des prélèvements qui repart au laboratoire et la partie qui part à l'établissement. Cet équilibre est nécessaire pour faire vivre à la fois le laboratoire et l'établissement. Je vais les détailler assez rapidement.

Les premiers contrats concernent les contrats ANR, dits contrats classiques. Pour le contrat ANR, nous prévoyons désormais que la part reversée au laboratoire en fin de projet soit fixée à 4 % et que la part qui part à l'établissement soit fixée à 9 % donc ce sont les 13 % de prélèvements qui ne sont pas sur le projet en tant que tel. Quand on monte le projet on identifie ces 13 %, donc 4 % pour le labo et 9 % pour l'établissement. Ceci ne tient pas compte du précipt ANR qui est en train de monter dans les projets ANR et qui est réparti par ailleurs. La commission de la

recherche s'est prononcée sur ces prélèvements avec un avis positif à l'unanimité mais j'ai présenté également ces dispositions à la conférence des directeurs et directrices de laboratoire, nous avons pu leur proposer ça, il n'y a pas eu de difficulté.

Deuxième point qui concerne les contrats européens, c'est un tout petit peu plus compliqué, les contrats européens pratiquent ce qu'on appelle les indirect costs, c'est 25 % des dépenses éligibles des projets et donc la proposition que nous faisons, calée là encore sur ce que font les organismes, en particulier le CNRS, c'est d'affecter 20 % des coûts indirects aux laboratoires et 80 % des coûts indirects à l'établissement. Deuxième disposition qui sera favorable aux laboratoires également et ça c'est le CNRS qui s'est engagé à ça et puisqu'on se cale sur leur modèle, on pourra le faire également, il y aura de la réciprocité si les deux établissements le font, ça ne touchera que les UMR CNRS mais on le fera pour tous les laboratoires. C'est, vous savez que dans les projets européens, les salaires sont valorisés et l'Europe redonne une partie financière à côté du contrat qui correspond à cette valorisation des salaires, et donc on pourra valoriser à 50 % de masse salariale, redonnée aux laboratoires, ça pourra faire des sommes importantes et 50 % de la masse salariale qui ira à l'établissement. Le CNRS s'est engagé à nous reverser les 50 % de masse salariale des agents UB et on s'engage à faire la même chose pour les agents CNRS. C'est plutôt une bonne disposition pour les laboratoires. Il y a quelques petites subtilités, on dit qu'on reversera ces fonds financiers une fois qu'on aura soldé l'ensemble des contrats c'est-à-dire s'il y a des dépenses non éligibles, ça arrive de temps en temps, on les prendra sur ces coûts indirects avant de reverser les parts labos et établissement, c'est assez standard.

Sur les contrats européens type Marie Curie, il n'y a pas de possibilité de faire des prélèvements, il n'y a donc pas de versements.

Enfin, sur les crédits régionaux type FEDER, ce sont des contrats qui ont des montants financiers assez importants donc on a trouvé une solution avec un forfait à 25 % de l'assiette totale qui est prélevé et qui pourra être redonné et avec des versements par établissement et par laboratoire qui sont forfaitaires par montant total du projet. On a évité de faire une proportion fixe où on fait des seuils et on reverse. Vous avez un petit tableau qui vous rappelle ça avec des pas à 50 000€ à chaque fois, par million d'euros supplémentaire sur les crédits FEDER. Ça touche peu de projets car il y a peu de projets FEDER, en revanche ça peut amener à des montants financiers assez importants.

Pour les autres contrats de recherche éventuels, si on peut faire des prélèvements on va proposer aux labos de prévoir ces prélèvements et on fixerait les choses à 80 % de coûts indirects à l'établissement, 20 % aux laboratoires et une répartition de valorisation des salaires comme pour le cas des contrats européens, à 50/50 entre les établissements et les laboratoires.

Le dernier point qui n'est pas vraiment indiqué dans le document mais que j'ai expliqué aux laboratoires, la politique de l'université c'est que les versements aux laboratoires sont bien reversés aux laboratoires c'est-à-dire sous couvert de la direction du laboratoire. Charge aux laboratoires d'avoir une politique, soit directement vers le porteur du projet, soit c'est de la mutualisation pour le laboratoire, c'est de la responsabilité de chacun des laboratoires. Vous connaissez ma position, je considère qu'il faut que les laboratoires puissent vivre et donc il faut qu'il puisse y avoir un retour des contrats vers les laboratoires et je prône plutôt l'utilisation collective de ces parts qui sont reversées, mais c'est mon avis personnel. Les laboratoires sont libres de faire ce qu'ils veulent, on ne leur impose pas un ciblage

particulier pour l'utilisation de ces fonds, on considère que c'est bien de faire du collectif avec, mais c'est à leur initiative.

La commission de la recherche a fait un vote positif à l'unanimité sur ce document qui nous met dans une situation assez conforme et standard vis-à-vis de nos partenaires du site ou même extérieurs.

M. Hervé.- Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

M. Le Moyne.- juste une question parce que je n'ai pas la vision historique, est-ce que le taux de prélèvement global augmente ou ce n'est qu'une redistribution vers les laboratoires ?

M. Neige.- Le taux de prélèvement augmente à l'ANR, il n'était pas aussi haut, il est monté donc ça permet de resservir un peu tout le monde. Pour l'Europe on a changé un peu la donne, de tradition ici on reversait tout aux laboratoires, ce n'était pas très raisonnable, donc on en garde une partie mais je ne sais pas te répondre si c'était le même taux de prélèvement, les 25 % pour tous les projets Horizon Europe. Je ne suis pas sûr que c'était 25 % avant. J'ai ça dans mes documents.

M. Le Moyne.- Je crois que c'était un peu moins. De toute façon ça ne pénalise personne.

M. Neige.- Non, je pense qu'on a trouvé une solution assez équilibrée. Vous connaissez mon avis là-dessus, je pense qu'on a un modèle de financement de la recherche qui est déséquilibré c'est-à-dire qu'on finance des individus sur des projets de recherche et on fait payer les charges, soit aux labos, soit aux établissements. Donc c'est un modèle qui ne peut pas fonctionner très bien donc il faut qu'on ait un système de mutualisation à travers ces frais de gestion, par exemple, qui permette de rééquilibrer un peu la chose. C'est ce qu'on a cherché, un système plus équilibré qui permette à tout le monde d'être à l'aise et de vivre correctement.

M. Le Moyne.- Ma seule inquiétude était sur les FEDER, ça a été discuté avec la région ? Ce n'est pas tout à fait transparent dans l'enveloppe globale du projet...

M. Neige.- C'est la partie qu'on touche nous, je ne pense pas que la région ait quelque chose à dire. Ça a été instruit par le pôle recherche, c'est sûr qu'ils ont dû se poser la question et si on en est là, c'est que c'est bon.

M. Le Moyne.- Merci .

M. Hervé.- S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer à la délibération. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les prélèvements des frais de gestion sur les contrats de recherche. Qui refuse de prendre part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

2. Campagne BQR 2023 - Programme 2 - Allocations post-doctorales : Attribution des subventions

M. Hervé.- Point suivant sur le BQR programme 2, Campagne BQR 2023 – Allocations post-doctorales : attribution des subventions

M. Neige.- L'université de Bourgogne est dotée d'une programmation sur les post-docs, donc on offre une possibilité de deux post-docs par an, deux fois 12 mois, c'est ouvert à l'ensemble des laboratoires sous tutelle ou cotutelle de l'université de Bourgogne. Depuis quelques années, on demande une préparation de l'arbitrage de ce BQR et donc des propositions qui émanent des laboratoires. On demande donc un pré-arbitrage au collège doctoral, qui a une vision d'ensemble sur ce qui se passe et à qui on confie l'ensemble des demandes. Le collège doctoral nous fait un retour en nous faisant une proposition d'arbitrage classée. Donc vous voyez que dans le tableau il y a deux projets classés 1 et 2, en caractères gras, donc c'est à eux qu'on va proposer d'emblée deux post-docs, chacun 12 mois. Et ensuite vous avez des listes d'attente parce que quelquefois on n'arrive pas à avoir le post-doc sur un projet et donc, pour ne pas perdre la subvention, on proposera au bout d'un certain temps si on est en échec sur le projet numéro un, par exemple, on proposera aux premiers de la liste d'attente de leur financer un projet. Donc cette proposition, cet arbitrage qui est fait par le collège doctoral se fonde sur plusieurs critères. Le premier critère, évidemment, c'est l'analyse scientifique du projet et le deuxième critère qui est important aussi, c'est de regarder l'historique des financements de post-docs dans l'établissement par rapport aux différents laboratoires, donc en général, le collège doctoral nous propose des alternances entre laboratoires. Il ne nous propose pas le même laboratoire tous les ans, il essaie de faire tourner les choses si c'est possible, s'il y a plusieurs propositions, ce qui est le cas en général. Vous avez un petit texte explicatif, rédigé par Thierry Rigaud, le directeur du collège doctoral. On a proposé ça à la commission de la recherche qui a fait un vote unanime également, et donc la première position de post-doc 12 mois serait, sous réserve de votre vote, proposée à Rachel Guillain pour un projet dans le domaine des sciences économiques, au laboratoire LEDI et la deuxième position de post-doc de 12 mois serait proposée à Stéphanie Bricq qui est au laboratoire ImViA, donc dans le domaine informatique. Et puis vous avez une liste d'attente, si jamais les deux premiers n'arrivaient pas à décrocher un candidat rapidement pour recrutement sur ces post-docs.

Mme Moser-Jauslin.- J'ai deux questions, est-ce que les porteurs ont déjà des candidats et est-ce que les porteurs sont au courant des règles LPR très contraignantes qui disent qu'un candidat doit être recruté trois ans au plus tard après l'obtention de son diplôme de doctorat ?

M. Neige.- Alors est-ce que les porteurs ont des candidats ? Ce n'est pas une obligation, ça peut être le cas mais ça n'est pas une obligation. Je ne sais pas sur ces dossiers-là s'il y avait des candidats. Et oui, les porteurs sont au courant de tout ce qui se passe puisqu'une fois que vous aurez voté, si c'est un vote positif, c'est le pôle recherche qui va s'occuper de la partie pratique du déploiement de ce BQR et ils informent les porteurs qu'il y a un certain nombre de règles et de la durée dont ils bénéficient pour faire signer un contrat post-doc. Et après, s'ils n'ont pas été capables de faire signer un contrat, on passe à la liste d'attente. Tout cela est très contraint et expliqué aux porteurs.

Mme Moser-Jauslin.- Est-ce que c'est obligatoire, les trois ans ?

M. Neige.- Les trois ans, oui. On en avait discuté, peut-être pas au CA mais en CR. C'est la nouvelle disposition qui concerne les statuts de post-doctorants en France. Donc ça relève de la loi me semble-t-il et je sais que c'est une difficulté, mais on se doit maintenant de recruter dans un cadre très strict de post-doc. Effectivement, il y a une règle qui dit que les post-docs doivent être à moins de trois ans de leur soutenance de thèse. Alors ça a été fait par l'État français pour éviter la dérive du statut de post-doc. Vous savez, vous connaissez ça dans certains domaines où on devient presque un professionnel du post-doc, donc ça part d'un bon sentiment. Je sais, effectivement, que dans certains domaines, ça va poser des problèmes puisque la tradition est plutôt d'enchaîner les post-docs mais l'établissement souhaite se mettre dans la loi. On est déjà un petit peu en retard, mais on souhaite se mettre vraiment dans l'orthodoxie. On y sera attentif. Et pour ces situations-là, on va vraiment garder la règle. Je sais que certains laboratoires contournent la règle en faisant des embauches sous forme d'ingénieurs de recherche en particulier. Je me méfie un peu de ce contournement désormais parce que vous savez que quand on est recruté en France sur des emplois de chargés de recherche ou maîtres de conférences, il y a une reprise d'ancienneté. Et je me dis que le gouvernement pourrait parfaitement dire, attention, on ne reprendra l'ancienneté que si les gens ont été véritablement recrutés sous des emplois post-doc. Je me méfie, ce n'est pas dit pour l'instant, mais je me méfie un peu de ça donc je conseille aux labos d'être plutôt, si c'est possible, dans les clous et de recruter sous le statut post-doc. Et donc avec les contraintes qui vont avec. Alors pour le BQR oui, là c'est l'établissement qui fournit les bourses. On ne peut pas faire semblant, donc on va vraiment être dans les clous. Quand c'est sur des contrats de labo, je sais que parfois et ça, ça nous échappe, parfois c'est des recrutements IGR pour des fonctions post-doc. Et nous, on ne sait pas faire la distinction. Effectivement, je pense qu'on fait prendre un petit risque aux collègues. Ça a été soulevé, on l'a présenté en conférence des directrices et directeurs de labo. Ça a été soulevé, peut-être bien par Abderrahim d'ailleurs et par les chimistes aussi je crois qui sont placés en situation complexe avec cette règle des trois ans.

Mme Moser-Jauslin.- Il y a beaucoup de chercheurs en sciences qui sont quatre ou cinq ans après la thèse, ça va vraiment changer la manière de (*suite inaudible*).

M. Neige.- Dans un monde idéal où on réouvrirait des postes d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs, ce serait plutôt une bonne mesure je trouve, parce que ça évite quand même une dérive. Dans mon domaine ou dans le domaine biologique que je connais un peu, en géosciences ou en biologie, on voit des profils avec dix ans de post-doc. Je pense quand même que ce n'est pas très raisonnable donc ça permettrait un peu de remettre les choses au carré. Ceci étant, comme il n'y a pas beaucoup d'ouvertures de postes par ailleurs, ça ne va pas vraiment régler le problème en réalité, ça risque d'éliminer certains collègues de l'emploi post-doc en France.

Mme Moser-Jauslin.- Je pense que ça va chasser plusieurs très bons chercheurs de la France et ça va être plus difficile d'accueillir des étrangers parce que dans les autres pays ils n'ont pas de règle comme ça.

M. Hervé.- Je vous propose d'adopter la délibération suivante : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'attribution, dans le cadre de la campagne BQR 2023, de deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2, ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement, telles que présentées dans le tableau annexe. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

17 voix pour, 3 abstentions

3. Demandes de subventions

M. Hervé.- Merci. Point suivant sur les demandes de subventions déposées à la région.

M. Neige.- Quatre demandes déposées à la région donc là, il s'agit simplement de demandes de fonds financiers. Trois pour des montages de colloques scientifiques, une pour un montage partenariat, attractivité. Vous avez l'habitude de ça. Il s'agit de solliciter le conseil régional sur sa programmation pour faire des opérations, ici à l'université. Les trois demandes de colloques scientifiques sont respectivement une demande portée par Angèle Renaud et David Carassus pour le CREGO. Une demande portée par Régis Labeaune et Carole Fossurier pour le laboratoire ARTEHIS et une demande portée par Rachel Guillain pour le LEDI. Vous avez les montants demandés, respectivement 5 000, 2 970 et 5 000€. Vous avez également les autres financements prévus et donc le coût total du projet de colloque scientifique.

La quatrième demande est un peu différente. C'est un dispositif régional qui s'appelle partenariat et attractivité pour un montant plus important à 20 900€, mais pour un projet global beaucoup plus important et donc elle est portée par Olivier Jacquet au titre de la chaire Unesco. Ce même tableau a été proposé à la commission de la recherche qui a fait un vote unanime. Aussi, puisqu'il s'agit de demander des fonds à un bailleur externe, je ne peux que vous encourager à faire un vote positif, s'agissant de demander des fonds à l'extérieur de notre université.

M. Hervé.- Merci Pascal. Des questions, des interventions ? La délibération est la suivante : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions déposées auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

M. Hervé. – Merci. Et on a désormais des points adoptés sans débat avec un premier point sur la dénomination de la Maison des Sports.

Point B : Points adoptés sans débat

X- Dénomination de la Maison des Sports

Le Président.- Merci Pascal pour tous ces points synthétiques, concis sur les dossiers recherche.

La dénomination de la Maison des Sports. Vous vous souvenez probablement que lors d'un de nos derniers CA, je crois que c'était au mois de décembre, nous avons observé une minute de silence en mémoire de notre collègue Hervé Liemans qui a disparu rapidement, qui était parti en retraite en 2016 et qui est décédé fin 2022. Il a été un des prédécesseurs de Lionel Crognier à la tête de l'UFR STAPS, pendant 9 ans de 1983 à 1992. Il a été très engagé dans le tissu associatif pendant sa retraite, pendant aussi son activité professionnelle. Et puis il a été un des pionniers au sein de l'UFR au moment où les cursus universitaires se mettaient en place dans le domaine de la formation en sport. Hervé Liemans a été quelqu'un qui a fait avancer la cause des STAPS, très clairement. Et à l'université, comme dans son club de basket et puis ensuite, durant sa retraite, au sein de l'office municipal des sports, il a toujours fait profiter les autres de sa générosité, de son dynamisme, c'est ce qui ressort de ce qu'on nous a dit à l'UFR STAPS. Il a été également directeur du comité régional du sport universitaire.

Il est proposé de donner son nom à la Maison des Sports, qui est sur notre campus, qui est la maison qui accueille le SUAPS et évidemment Samuel Pecaud, le directeur du SUAPS est tout à fait en phase avec cette proposition. Donc si vous en êtes d'accord, la Maison des Sports s'appellera la Maison des Sports Hervé Liemans.

M. Crognier.- Pour que vous vous représentiez l'espace, quand on est à la salle multiplex, dans notre dos il y a le centre d'expertise Gilles Cometti et en parallèle à 10 mètres en largeur, juste derrière les terrains de beach volley, il y a la Maison des Sports et qui s'appellerait, c'est un consensus, vu la personne, Hervé Liemans. Avec Gilles Cometti, ils étaient bien copains aussi. Hervé, c'est la bascule entre l'éducation physique à l'université, les STAPS qui s'intègrent et qui s'universitarisent avec la mise en place des enseignants-chercheurs et puis de la recherche, et cetera. Et lui, il a compris tout ça et il a fait deux mandats, 83-92. Il y a très peu de directeurs qui ont fait deux mandats, donc c'est une figure, Hervé, puis un humaniste en plus. Mais je ne vais pas en dire plus, tu l'as dit déjà Vincent, il fait l'unanimité. La famille est d'accord. C'est juste un respect, une reconnaissance. Tu en as parlé avec la QVT tout à l'heure.

Le Président.- Et donc la famille sera là aussi le jour de l'inauguration. On s'arrangera pour organiser de sorte qu'elle soit présente évidemment. Donc si vous en êtes d'accord, ça ne suscite pas vraiment de débat sauf si vous avez des questions ou des observations.

M. Crognier.- Le terme maison lui va très bien, plutôt qu'un gymnase, maison ça représente mieux Hervé. Il a déjà donné son nom à un gymnase de la ville en raison de son action sur le basketball mais là, c'est plus sur l'université et le terme maison lui va bien et il a contribué aussi aux travaux de cette partie de l'espace de l'UFR.

M. Hervé.- Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'attribution du nom de Monsieur Hervé Liemans à la Maison des Sports de l'Université de Bourgogne.

20 voix pour (unanimité)

XI - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Et il reste un point qui suppose vote, qui est relatif aux tarifs, subventions dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Luis ?

M. Le Moyne.- Je m'excuse d'être pénible. Dans le document tarifs, dans diverses questions financières à la page 5, il y a des tarifs pour des repas avec et sans alcool et il se trouve que le repas avec alcool est moins cher que le repas sans. Ce qui est une excellente nouvelle. Je ne suis pas juriste, mais je crois que c'est contraire au code du travail et à la loi Evin.

Le Président.- Oui, tu as raison, il y a 2,27€ d'écart. C'est dans le cadre des formations. C'est l'Ocim.

M. Le Moyne.- Je ne sais pas à quoi ça correspond comme tarif mais si on est en train de payer des repas à des gens, moins chers quand il y a de l'alcool, c'est un avantage en nature qui est contraire à je ne sais plus quel article du code du travail. (*Suite inaudible*) Il y a un article très précis du code du travail qui dit qu'on ne peut pas donner un avantage en nature (*suite inaudible*).

Le Président.- C'est un peu curieux quand même que le repas sans alcool soit plus cher que le repas avec alcool. Je propose quand même qu'on fasse une vérification. On supprime les deux lignes, on vérifie et on propose un autre vote la prochaine fois.

Peggy, oui.

Mme Cénac.- C'est tout au début du tableau. Je m'interroge, alors si je comprends bien la ligne en question, ça me semble être une adhésion à une société savante, la SFIC, pour des membres. On a reçu assez récemment un message du CNRS dans notre laboratoire, nous expliquant que c'était impossible dans la fonction publique de l'enseignement supérieur, de financer des adhésions individuelles. Donc si c'est vraiment des adhésions individuelles je m'interroge sur la légalité ou sur la réponse que le CNRS nous a faite. Je ne sais pas trop.

Le Président.- C'est la ligne numéro 2, adhésion à la SFIC pour 24 membres ?

M. Le Moyne.- Il n'y a pas que celle-là. Il y a un certain nombre d'adhésions à des sociétés savantes qui interrogent.

Mme Cénac.- Mais, quand c'est le laboratoire c'est possible, quand c'est les membres, ça ne l'est pas.

Le Président.- Quand c'est une entité de l'uB, oui, quand c'est les membres eux-mêmes...

Mme Cénac.- C'est pour ça que la deuxième ligne, m'a interrogée.

Le Président.- Est-ce qu'on peut procéder à une vérification ? Peut-être que tel que c'est écrit là, ça ne correspond peut-être pas nécessairement au contrat d'adhésion qui concerne peut-être l'institution, mais pour que 24 membres de cette institution puissent bénéficier des... Et que ce ne sont pas vraiment les membres eux-mêmes qui sont membres, mais l'institution elle-même. Mais ça je n'en sais rien. Je ne peux vraiment pas vous dire. Parce que ça peut être une adhésion institutionnelle pour...

M. Helleu.- Si je peux apporter un éclairage, il y a des adhésions individuelles, par exemple les DGS adhèrent à l'association de DGS, les agents comptables adhèrent à l'association des agents comptables, les DAF adhèrent à (*mot inaudible*), etc. Après que le CNRS fasse le choix de dire « je n'autorise pas les adhésions », c'est un choix d'ordonnateur. (*Phrase inaudible*) c'est parce que la fonction est occupée par une personne. Et ça, oui. Maintenant, on peut reposer la question.

Le Président.- Ce serait bien de poser la question, histoire d'en avoir le cœur net. Et puis d'adapter.

M. Deroussiaux.- Il y a peut-être une différence entre le DGS, l'agent comptable. C'est lié à une fonction. Il y a un individu sur une fonction, une personne sur une fonction alors que là, si c'est des membres, c'est peut-être différent.

Le Président.- On vérifiera. On supprime les 3 lignes et puis on verra la prochaine fois. Il n'y a pas de caractère d'urgence sur une adhésion.

M. Hervé.- Bien, après ces modifications, la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de prendre part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci beaucoup, adopté à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

XII - Compte rendu des conventions hors subvention

M. Hervé.- Et il reste le compte rendu des conventions hors subvention, qui est adopté sans vote. C'est une prise d'acte.

Le conseil d'administration prend acte des contrats et conventions hors subvention

Point C : Question diverse

Le Président.- Alors on avait, pour épuiser l'ordre du jour, une question diverse que j'ai reçue de Virginie Kilani et Peggy Cénac hier, donc je vais y répondre au moins partiellement.

« Lors du CA du 12 décembre 2022, nous vous avons interrogé sur le poste Prag à l'ISAT qui n'avait pas été demandé par la composante. Depuis, la situation s'est encore dégradée : nous avons été informées d'un courrier signé par l'ensemble des représentants enseignants et enseignants-chercheurs du conseil d'école ainsi que des responsables pédagogiques et de recherche, ainsi que de l'annulation du conseil d'école du 3 avril dernier, faute de quorum.

Nous aimerions savoir où en est la procédure concernant ce poste, d'une part, et ce que la direction de l'université de Bourgogne prévoit de faire pour désamorcer la crise de l'ISAT, d'autre part.

Alors, s'agissant du poste, c'était un poste de Prag. L'idée de ce poste de Prag, c'était effectivement de pouvoir donner la possibilité au nouveau directeur de l'ISAT, qui est en statut AFA, c'est-à-dire il est mis à disposition du rectorat à l'ISAT, de pouvoir rejoindre les effectifs de l'uB. Il se trouve que la procédure n'a pas abouti l'année dernière et que là, aujourd'hui, moi j'ai demandé à être renseigné, je ne sais pas si le poste a été remis au concours et s'il y a eu des candidatures dessus, donc on va aborder ça avec le SPE.

Sur le deuxième point, l'annulation du conseil de l'ISAT, le 3 avril, résulte du fait qu'un certain nombre d'élus au conseil de l'ISAT ne sont pas venus, si bien que le quorum n'était pas atteint et que, en conséquence, il n'a pas pu se tenir. Donc, c'est ce qui fait qu'il a été suspendu. Il semble donc, effectivement, qu'un certain nombre de collègues qui ont participé à la rédaction d'une lettre, lettre qui n'est pas signée, je le souligne, c'est-à-dire... Elle est signée d'une manière générale, les collègues représentants et cetera, mais pas nommément donc, pour moi, elle est anonyme, à partir du moment où on ne peut pas identifier les auteurs exacts de la lettre, elle est anonyme. Cette lettre, j'en ai été destinataire. Évidemment, je l'ai lue et il me semble que, plus que sur le fond, c'est surtout sur la direction de l'école, cette lettre s'interroge particulièrement sur la méthode de la direction de l'école. Donc, lorsque j'ai reçu cette lettre, j'ai rencontré le directeur du laboratoire de l'ISAT, le directeur du laboratoire DRIVE, j'ai rencontré le directeur de l'ISAT lui-même, j'ai échangé avec le président du conseil de l'école, dans le sens de l'apaisement de la situation. À l'issue de ces échanges, il a été convenu avec le directeur de l'école qu'il présente rapidement une nouvelle feuille de route qui répond aux inquiétudes émises dans le courrier qui m'a été transmis et qui lui a été transmis également, de manière à répondre aux attentes exprimées. C'était juste avant les vacances de Pâques. Je n'ai pas eu le temps de refaire un point à l'issue des vacances de Pâques. Simplement une chose, c'est qu'un nouveau conseil de l'ISAT était prévu le 19 avril. Mais ça tombait pendant les vacances. Donc convoquer les collègues pendant les vacances, c'était un peu un peu gênant donc j'ai adressé un mail au président du conseil de l'école pour lui demander de décaler le conseil du 19. Voilà où nous en sommes de la situation. Cette situation, évidemment, me soucie en tant que président de l'université, parce que pour moi, c'est un sujet très important. L'ISAT est une très belle école de notre université, qui plus est située sur un territoire qui compte évidemment pour l'établissement, qui est très dynamique et donc il faut que la sérénité puisse revenir. C'est très important et ce, le plus rapidement possible, donc on y travaille, y compris pendant la pause. Je vais reprendre contact avec les

protagonistes pour faire un point. Et puis, voir quels sont les éléments de la feuille de route qui va être proposée par le directeur pour essayer de calmer la situation et faire en sorte qu'on puisse revenir à des conditions convenables pour que tout le monde puisse travailler ensemble. Je souhaite que ce soit possible, bien entendu et évidemment, la gouvernance de l'université accompagne les protagonistes en direction de cet objectif. Maintenant, à l'impossible nul n'est tenu et s'il s'avère que ça n'est pas possible, je crois qu'il faudra en tirer toutes les conséquences.

Donc à suivre bien sûr, et on suit la situation.

On a normalement épuisé l'ordre du jour. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Juste pour redemander à ce qu'une commission puisse réfléchir aux primes de direction pour les directeurs de composantes. C'est un dossier sur lequel Peggy était déjà intervenue. Il y a des difficultés à trouver des directeurs et je pense que c'est un dossier sur lequel il ne faut pas tarder. Je ne sais pas si quelque chose a été mis en place mais on avait voté les primes de direction en fonction du nombre d'étudiants. On avait dit que peut-être c'était un référentiel à revoir, à amender et donc on refait cette demande, peut-être pour la prochaine fois.

Le Président.- Stéphane, tu peux, tu peux apporter des éléments de réponse ?

M. Tizio.- Oui, Bonjour à tous et concernant ta question Luis, effectivement, un travail est en cours. J'allais dire, l'ouvrage est sans cesse remis sur le métier en fonction des évolutions de la réglementation sur la RIPEC C 2. Donc là il est prévu effectivement que nous réunissions un groupe de travail indemnitaire au mois de juillet ou au pire au mois de septembre mais je pense que ce sera plutôt au mois de juillet pour travailler sur ces questions, y compris donc les questions relevant des primes pour les directeurs de composantes, et cetera. Alors juste une chose à savoir, c'est que ça dépend aussi de la composante en réalité, puisque certaines des composantes de notre université sont régies par des textes qui réglementent de manière extrêmement stricte la rémunération de leur direction. Je pense notamment aux IUT et il me semble, mais là encore comme je n'ai pas préparé la question, je ne l'affirme pas avec force, mais il me semble que les écoles d'ingénieurs sont dans ce cas-là ?

Le Président.- Merci pour cette réponse. Merci pour votre participation à ces travaux denses mais très intéressants. En tout cas, c'est mon ressenti. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30

Le Président



Vincent THOMAS